

**CONSEIL D'ETABLISSEMENTS (CET)  
de Montreux-Veytaux**

**Procès-verbal N° 7 – 2021 / 2026**

Séance du jeudi 22 juin 2023, 18h30 / 20h15  
Salle 22/23 - Maison de Quartier Jaman 8 - Clarens

**Ordre du Jour du 22 juin 2023**

<b>1. Procès-verbal de la séance du 21 février 2023 .....</b>	<b>3</b>
1.1. Approbation du procès-verbal (annexe) .....	3
<b>2. Mot des directeurs-trices .....</b>	<b>3</b>
2.1. Directions (EPSMO) et Directions (EPSME) .....	3
2.2. Gestion des élèves à haut potentiel.....	3
<b>3. Quart parents .....</b>	<b>3</b>
3.1. Point de situation sur le sondage concernant la sécurité routière aux alentours des écoles en présence de MM Pierre-André Emery, chargé de prévention et M. Rocco Volpe, responsable de l'Office de la mobilité, Document élaboré par le quart parents (M. Müller) – M. Volpe étant excusé, M. Emery répondra pour l'ASR .....	3
3.2. Sécurité aux alentours des collèges (Mme Monachon).....	5
3.3. Mobilité piétonne Suisse « Arrêtez-vous pour les écolier-es » .....	5
<b>4. Divers et propositions individuelles .....</b>	<b>6</b>
4.1. Retour sur le harcèlement scolaire .....	6
4.2. Point de situation du projet Ping :pong .....	6
4.3. Retour sur le Bureau Communal des Ecoles (BCE) .....	6
4.4. Remerciements de l'Association PAM Vaud .....	6
4.5. Assemblée de parents du 28 septembre 2023 (Mme Altieri) .....	6
4.6. Retour du quart parents sur la participation aux réunions de parents (Mme Altieri).....	6
4.7. Affichage de la photo du quart parents sur le site internet .....	6
4.8. Parents fumeurs dans les cours d'école (Mme Altieri).....	6
4.9. Distribution d'un tableau officiel synthétisant la répartition des compétences du CET (Mme Altieri) .....	6
5.0. Places de jeux à Chernex (Mme Vuissoz).....	7
5.1. Dernier jour d'école (Mme Vuissoz).....	7
5.2. Courrier – formulaire nouveaux horaires (Mme Vuissoz).....	8
<b>6. Calendrier 2023 .....</b>	<b>9</b>

➤ **Sont présent-e-s :**

**Groupe 1 Les représentants des autorités communales :**

Mmes Jacqueline Pellet  
Alexandra Ramser  
M. Yanick Hess

**Groupe 2 Les représentants des professionnels actifs au sein des Etablissements :**

Mme Irène Mauroux  
MM. Philippe Valazza  
André Wismer  
Guillaume Jordan

**Groupe 3 Les représentants des milieux et des organisations concernés par la vie des Etablissements :**

Mmes Sandrine Monis Casasola, (en alternance avec Mme Célia Elison)  
Céline Cornaz  
MM. Laurent Molinari  
Simon Smith  
Vincent Demaurex

**Groupe 4 Les parents d'élèves fréquentant les Etablissements :**

Mmes Myriam Altieri  
Regina Andrade  
Coralie Monachon  
Géralde Vuissoz  
MM. Olivier Müller  
Albert Richard

➤ **Les membres excusé-e-s :**

Mmes Christine Chevalley  
Sandrine Kern  
Célia Elison (en alternance avec Mme Sandrine Monis Casasola), **groupe 3**  
MM. Xavier Désilets, **groupe 2**  
Nicolas Büchler, **groupe 1**  
Florian Manzini, **groupe 1**  
Marc Weber, **groupe 3**

*Prise du PV : S. Smith et C. Rossetti*

*Diverses abréviations utilisées dans ce procès-verbal :*

**EPSMO** : Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Ouest  
**EPSME** : Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est  
**BCE** : Bureau communal des écoles  
**ASR** : Association Sécurité Riviera  
**BPA** : Bureau de prévention des accidents  
**AMF** : Accueillant-e en milieu familial

## 1. Procès-verbal de la séance du 21 février 2023

### 1.1. Approbation du procès-verbal (annexe)

La Présidente annonce la présence de Monsieur Emery, chargé de prévention à l'ASR<sup>1</sup>. Le cœur de la séance sera le rapport établi et présenté par le quart parents suite aux sondages qui ont été faits auprès des parents des établissements scolaires.

Mme Altieri demande des modifications à la page 4 point 3.1 dernier §, remplacer le mot « réunion » par « assemblée » et à la page 5 dernier § modifier les mots « harcèlement » et « élèves ». Le procès-verbal est validé avec les remerciements d'usage à son auteure.

## 2. Mot des directeurs-trices

### 2.1. Directions (EPSMO<sup>2</sup>) et Directions (EPSME<sup>3</sup>)

Mme Kern, directrice de Montreux-Est, étant excusée à la séance, a transmis les éléments nécessaires à M. Valazza, directeur de Montreux-Ouest.

## EPSMO et EPSME

### 2.2. Gestion des élèves à haut potentiel

M. Valazza transmet les éléments fournis concernant les élèves à haut potentiel sur Montreux-Est. L'école a le projet de mettre en route un groupe d'élèves HPI avec 4 périodes les mercredis matins. Ce sont des élèves avec un profil HPI cycle 2. Mme Kern a trouvé un-e enseignant-e reprenant ce projet à la prochaine rentrée scolaire. Montreux-Ouest n'a jamais eu d'élèves HPI. L'école n'a pas de projet par rapport à ce domaine, sachant que ce dispositif peut être mis en place si les besoins sont avérés.

Une journée pédagogique innovante a eu lieu dans le courant du mois de mai à Vevey en collaboration avec les autres établissements de la Riviera. Elle était destinée aux enseignant-e-s du cycle 3 avec des thématiques liées à l'école de demain. C'était une vision du futur au moyen d'une série d'ateliers disséminés dans la ville de Vevey. Les enseignant-e-s se déplaçaient d'un atelier à un autre. Les établissements scolaires de la région ont vraiment à cœur de travailler ensemble en créant des projets. Cette journée s'est avérée extrêmement riche.

Suite à la demande du Canton, la Présidente annonce l'ouverture dès la rentrée scolaire d'une classe pour enfants présentant des troubles du spectre autistique (TSA) à Montreux-Est. La Commune est en train de mettre en route l'équipement de cette classe. Elle sera dévolue aux élèves des deux établissements. M. Valazza précise que ce sont des classes régionales de pédagogie spécialisée. Mme Kern va ouvrir des groupes de 6 élèves maximum. Un groupe pour les élèves de 1P et 2P et l'autre pour les 3P et 4P. Ce sont des élèves bénéficiant de mesures renforcées du Canton. Il y aura deux enseignant-e-s par classe.

La Présidente profite de l'occasion pour remercier M. Hess qui dès le 1<sup>er</sup> août 2023 sera rattaché à Montreux-Est pour la partie administrative afin de la renforcer en tant que doyen administratif. Il se réjouit de collaborer avec le Conseil de direction de Montreux-Est.

## 3. Quart parents

### 3.1. Point de situation sur le sondage concernant la sécurité routière aux alentours des écoles en présence de MM Pierre-André Emery, chargé de prévention et M. Rocco Volpe, responsable de l'Office de la mobilité, Document élaboré par le quart parents (M. Müller) – M. Volpe étant excusé, M. Emery répondra pour l'ASR

La Présidente aborde le sujet du rapport élaboré par le quart parents. Ce rapport est détaillé et comporte de nombreuses propositions. Elle propose une procédure permettant de prendre en compte les éléments soulignés par les parents et de mettre en priorité un ou deux de ces éléments.

---

<sup>1</sup> Association Sécurité Riviera

<sup>2</sup> Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Ouest

<sup>3</sup> Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est

Ce rapport sera remis à la Municipalité vu que certains changements proposés nécessiteront des demandes budgétaires. Les questions ou propositions supplémentaires sont à faire d'ici la rentrée scolaire. Ce document sera également mis sur le site communal du CET.

A titre introductif, Mme Andrade explicite le déroulement. Le quart parents a passé quelques soirées à éplucher le sondage qui a été fait auprès des parents. La difficulté a été de recueillir les informations et de synthétiser les remarques des parents. M. Müller s'est attaché à faire l'analyse des résultats. Il est expressément félicité pour ce laborieux travail. En priorisant les mesures, la sécurité des collèves des petits est mise en avant. Il a été constaté que pour les 1P à 4P, énormément de remarques ont été faites par les parents, comme relevé dans le rapport. Ce sont ces enfants qui sont à risque sur le chemin de l'école. Si la Municipalité doit mener une réflexion sur les mesures à prendre, peut-être que l'ordre de priorité serait les collèves accueillant le 1<sup>er</sup> cycle.

Le rapport est présenté par M. Müller (voir en annexe). Du point de vue purement statistique, ils étaient 3 ou 4 dépouilleurs-euses. Si les questions devaient être reformulées pour les prochaines années, il faudrait travailler par collève et non par zone. Ce qui est ressorti le plus c'est que certains collèves ne sont pas très bien indiqués (pas de panneau). La circulation à 30 km heure est une vraie réflexion à mener. Il est étonnant qu'une part de la rue du Théâtre soit à 30 alors que celle menant à 3 collèves ne l'est pas. A Clarens, il y a un effet inverse car certains parents veulent des zones dépose-minute et d'autres pas. Tout le monde connaît bien la problématique des parents t. Les patrouilleurs scolaires sont plus appréciés que les policiers par les parents. Les zones 20 au lieu de 30 et les 3 dernières mesures, le Pédibus, la fermeture complète de la route et le courrier à envoyer aux familles, ont eu moins de succès. Des cas spécifiques sont montrés au moyen de photos.

M. Emery, chargé de prévention, a une vision de tous les collèves de la Riviera. La visibilité des collèves étant une des grandes préoccupations du rapport, la Présidente demande ce qui pourrait être amélioré sur Montreux.

M. Emery aborde l'idée du signalement avec des panneaux clignotants. Cela est à éviter pour ne pas déclasser les autres zones/endroits. Les collèves à Montreux sont visibles et il ne voit pas de grandes différences avec les autres régions. Pour les bandes sur la chaussée, une mise à l'enquête doit être déposée. Cela porte un nom : le kit école. Le Canton n'est pas favorable à cette solution. Les mesures au niveau circulation sont de la compétence du service communal concerné. Il ne peut donc pas renseigner le CET sur les normes actuelles. M. Emery apporte des éléments par rapport aux zones 30 et 20. Une étude de faisabilité doit se faire par rapport à l'environnement, au flux de trafic et aux voies. Parfois ce n'est pas toujours possible de passer de zone 50 en zone 30. Certaines voies sont déterminées comme voie de desserte qui traverse une Commune. Il faut voir chaque zone spécifiquement. Ce sont des normes cantonales. Il est présent à cette séance en tant que policier et non pas en tant qu'ingénieur en circulation.

La Présidente ajoute qu'il a fallu plus dix années pour avoir des modifications à Tavel. Mme Altieri spécifie que souvent la zone 30 n'est pas respectée et demande la possibilité d'installer des panneaux indicateurs de vitesse. M. Emery confirme que plusieurs communes s'équipent de radars pédagogiques. Ces appareils sont à demeure. L'ASR dispose de deux appareils et les déplace chaque semaine. C'est un très bon outil qui rend attentifs les conducteurs. Il est conseillé de les déplacer environ tous les 15 jours et d'éviter que les usagers s'y habituent.

M. Hess interroge M. Emery par rapport aux mesures qui ont été effectuées autour des écoles. Quelle est la vitesse moyenne des automobilistes roulant aux abords des écoles et s'il existe des mesures récentes ? Le service de la mobilité est habilité à répondre à cette question. Depuis le début de l'année, cela a changé avec la mise en place des zones 30. M. Müller parle des passages piétons dangereux comme celui se trouvant aux abords d'Etraz et demande si une analyse a été faite sur les passages piétons. Il raconte sa propre expérience. M. Emery répond que sauf erreur une analyse sur les passages piétons est en cours à Montreux. A Etraz, une modification a eu lieu avec l'installation d'un îlot. La Présidente spécifie que c'est déjà mieux mais ce n'est pas forcément l'idéal.

M. Emery rend attentif que des modifications à certains endroits ne sont pas possible dues à des contraintes légales. Certains passages importants permettent aux convois spéciaux d'éviter les voies avec les câbles. L'idée est de raccourcir au maximum les traversées piétonnes.

Mme Andrade demande la possibilité d'installer des feux d'appel sur l'un des trois passages piétons d'Etraz. Cela aiderait les enfants de passer sur le bon passage piétons. M. Emery rappelle que la demande avait été

proposée mais cela n'a pas été fait. Il ne peut malheureusement pas y répondre, cette question n'étant pas de sa compétence. La Présidente relayera cette préoccupation.

Mme Andrade cite la question des parents taxis qui a été abordée par l'ASR lors de la soirée pour l'introduction des 1P et demande si des solutions ont été apportées.

M. Emery affirme que cela est très compliqué et est preneur d'une solution. Le fait qu'il puisse s'exprimer devant les parents des 1P est déjà une excellente chose. Il remercie les directions des écoles. Tous les collègues de la Riviera sont touchés par cette problématique de parents taxis et c'est une lutte quotidienne. La création de zones de pose et dépose ne fonctionne nulle part. Le but est que les parents arrivent, déposent leur enfant et partent. Le problème est que ces parents stationnent leur voiture. L'ASR n'est pas favorable à la création de zone pose et dépose car ces zones ne sont mal exploitées. La Présidente confirme en citant l'exemple de la Ballallaz qu'aucun parent n'utilise. La police s'est trouvée en confrontation avec ces parents taxis. Le trafic est généré par les parents dans cette heure-là aux abords des écoles. L'ASR communique avec ces parents leur disant de venir à pied ou de se parquer à 3 minutes de l'école. Des exemples sont cités sur d'autres communes. Ces parents taxis ne se parquent pas plus loin et ne peuvent pas être sanctionnés. L'ASR aimerait améliorer ceci, mais le message ne passe pas. En début d'année, ils essaient de passer dans chaque collège pour corriger le comportement des parents. Ils ont effectué une campagne de 3 ans sur les parents taxis. Un bilan a été fait et rien n'a changé. L'ASR n'arrive pas à faire changer les habitudes et c'est très pénible.

Concernant les patrouilleurs scolaires, le Bureau de prévention des accidents (BPA) recommande de ne plus engager de patrouilleurs scolaires « enfants ». La circulation est trop complexifiée. Il faut des patrouilleurs adultes. L'ASR adhère à cette recommandation. Une présence fixe d'un-e agent-e de police n'est pas possible. La Police essaie de couvrir un maximum tous les collèges de la Riviera. Pour devenir patrouilleurs scolaires, une formation spécifique est proposée par l'ASR et l'équipement adéquat est transmis par la Commune. A Lausanne, des retraités font office de patrouilleurs scolaires. A Blonay, ce sont des parents et ils sont rémunérés. A Villeneuve, des adultes font également office de patrouilleurs scolaires.

Les collègues de M. Emery voient les petits de 1P à la 3P entre septembre et octobre. Ils transmettent aux parents des messages de prévention (par exemple pour apprendre à traverser aux enfants). L'ASR équipe les enfants de sautoirs pour les 1P et de gilets pour les 3P. Cette mesure ne fonctionne qu'un mois car les parents ne les leur mettent quasiment plus. Le flyer concernant les parents taxis envoyé dans les établissements scolaires se trouve en annexe. La Présidente propose de faire une lettre par le BCE pour les parents ciblés (soit par collège ou par zone).

M. Molinari a constaté que les parents taxis n'assistent jamais à ces séances avec l'ASR. Cette petite minorité empêche d'avancer.

Mme Altieri demande la possibilité de les amender. M. Emery confirme la possibilité de les dénoncer systématiquement mais c'est un échec. Cela se calme uniquement quelques semaines. Mme Andrade stipule qu'il faut bien des sanctions à un certain moment.

M. Richard propose de fermer la route aux heures de dépose. A certains endroits, cela est faisable. A un moment donné, il faut réagir. Tant qu'il y aura de la place, les gens viendront et s'y mettront.

M. Müller présentera ce rapport à l'assemblée des parents du 28 septembre 2023 organisée par le quart parents. Ce document sera également mis sur le site internet.

### **3.2. Sécurité aux alentours des collèges (Mme Monachon)**

Mme Monachon relaie un email de parents qui se seraient entretenus avec une doyenne de Montreux-Est concernant trois entrées d'Etraz. Les parents auraient signalé cela à la Commune afin de faire fermer une entrée encore ouverte. La Présidente en prend note. Un retour sera donné.

### **3.3. Mobilité piétonne Suisse « Arrêtez-vous pour les écolier-es »**

Une campagne de la Police dont les documents sont transmis en annexe est prévue à la rentrée.

## **4. Divers et propositions individuelles**

### **4.1. Retour sur le harcèlement scolaire**

Cela nécessite les présences des deux directeurs-trices afin de savoir ce qui est mis en place. Ce point sera remis à l'ordre du jour.

### **4.2. Point de situation du projet Ping:pong**

Ce point sera également remis à l'ordre du jour. Mme Monis Casasola informe que cette année ce projet a eu lieu sur Montreux-Ouest et pas sur Montreux-Est. Après la 3<sup>ème</sup> séance à Montreux-Ouest, le projet a été arrêté par manque de familles et d'enseignant-e-s. A Montreux-Est, le projet n'aura pas lieu. Ce projet se fait en collaboration avec les enseignant-e-s et aucun-e d'enseignant-e n'a émis le souhait de s'impliquer. M. Valazza informe qu'il y a très peu de demandes et ce n'est pas vraiment porteur.

### **4.3. Retour sur le Bureau Communal des Ecoles (BCE)**

Un bref retour est donné sur la création du Bureau Communal des Ecoles (BCE). Il gèrera les tâches que la loi attribue aux Communes (cantines, transports, devoirs surveillés...). Une responsable, Mme Dossin, a été désignée qui participera comme auditrice à chaque séance du CET.

### **4.4. Remerciements de l'Association PAM Vaud**

La lettre de remerciements pour le soutien de CHF 500.-- a été transmise aux membres du CET pour information.

### **4.5. Assemblée de parents du 28 septembre 2023 (Mme Altieri)**

Mme Altieri présente le projet de l'assemblée de parents. Le but est de réunir un maximum de parents le 28 septembre 2023 à 18h30 à l'Aula de Montreux-Est. Les parents d'élèves se rencontreront de 18h30 à 19h30. Dès 19h30, M. Julien Félix donnera une conférence sur la thématique des jeux vidéo. L'invitation est en cours de finalisation. La Présidente spécifie que l'information sera largement diffusée. Pour l'organisation, il faudra se diriger vers le BCE (clé, beamer, PowerPoint). La liste des membres avec leur fonction se trouve sur le site.

### **4.6. Retour du quart parents sur la participation aux réunions de parents (Mme Altieri)**

Ce point sera traité à la prochaine séance.

### **4.7. Affichage de la photo du quart parents sur le site internet**

La photo du quart parents est visible sur le site internet de la Commune. M. Valazza confirme que la photo figurera dans la brochure de Montreux-Ouest pour la rentrée.

### **4.8. Parents fumeurs dans les cours d'école (Mme Altieri)**

Mme Altieri a été interpellée par une maman à ce sujet. Mme Mauroux relève l'existence de panneaux mentionnant que les parents n'ont pas à être dans la cour d'école. A Vinet, le directeur mentionne la particularité de la cour faisant également office de passage. Le bon sens est de rigueur. La maman ayant sollicité Mme Altieri devra préciser de quelle cour d'école il s'agit. Ses enfants sont à Vinet.

### **4.9. Distribution d'un tableau officiel synthétisant la répartition des compétences du CET (Mme Altieri)**

Le tableau officiel de synthèse est distribué aux membres. C'est un tableau avec la répartition des compétences de l'Autorité cantonale, des établissements et des conseils d'établissement. Ce tableau a permis au quart parents de cibler les sujets à discuter relevant de leur compétence. Ce document sera mis en annexe du procès-verbal et à l'ordre du jour de la prochaine séance en cas de questions.

## 5.0. Places de jeux à Chernex (Mme Vuissoz)

Mme Vuissoz a été interpellée par deux mamans et deux parents qui sont interloqués par la cour d'école de Chernex. Il est étonnant qu'il n'y ait pas de jeux pour les petits. La Présidente informe qu'actuellement le service de voirie est en train de reprendre toute la problématique des cours d'école et que Chernex est en première ligne. Dans le passé, un préavis avait été déposé pour aménager toutes les cours d'école. Ce préavis a été refusé par le Conseil communal pour des raisons essentiellement financières. La démarche a récemment été remise en route. Un retour sera donné.

## 5.1. Dernier jour d'école (Mme Vuissoz)

Mme Vuissoz revient sur un sujet abordé l'année dernière par M. Müller ; celui du dernier jour d'école. L'école est toujours fermée le jeudi et ils avaient discuté avec le remplaçant de Montreux-Est de l'époque car il n'y avait pas de base légale. L'école devrait finir le vendredi et non le jeudi comme prévu cette année. Par contre, une garde est organisée et elle en remercie Montreux. C'est une interrogation pour un bon nombre de parents de petits.

La Présidente spécifie que l'école n'est pas fermée. Elle fonctionne avec tout le monde sur le pont pour les promotions des deux établissements. Des solutions de garde sont mises en place par les établissements. Ce n'est pas une journée d'enseignement puisque les enseignant-e-s sont pris par les promotions.

Mme Vuissoz rappelle que les maîtres-tresses de 1P à 5P ne font pas ces promotions. La Présidente stipule que ces maîtres-tresses peuvent très bien participer aux promotions. M. Valazza ajoute qu'il s'agit d'un jour de fête pour l'école. Les familles s'associent aux promotions. C'est un moment historique. L'école n'est pas fermée, puisque des permanences sont mises en place. C'est un jour de fête également pour les enseignant-e-s.

Mme Vuissoz entend bien mais pour les parents travaillant dans le privé c'est compliqué. M. Valazza informe que si la demande est faite, ces enfants sont pris en charge. L'école a à cœur d'offrir des prestations aux enfants qui ont en besoin.

Mme Vuissoz cite que ce n'est pas évident pour les enfants d'aller à l'école dans une permanence sachant que tous leurs camarades sont en vacances. M. Müller ne comprend pas très bien puisque jusqu'à l'année dernière, Montreux-Ouest avait des cours pour les 1P à 4P jusqu'au soir et cette année non.

M. Valazza spécifie que l'année passée, il n'y avait pas de cours mais des permanences. Mme Mauroux confirme. M. Müller se demande combien d'écoles au niveau cantonal n'ont pas école le dernier vendredi. Il veut bien entendre que ce soit une tradition de Montreux. Ce sont surtout les professeurs-res de 11P qui sont pris par les promotions et pas forcément ceux et celles des 1P à 4P.

M. Valazza souligne que ces enseignant-e-s viennent voir leurs anciens élèves et y participent. Mme Andrade a assisté aux promotions des deux établissements. Montreux-Ouest fait intervenir des classes de petits dans le cadre du spectacle des promotions.

M. Müller confirme qu'à Montreux-Ouest les petits participent et ils sont encadrés. A Montreux-Est, ce n'est pas le cas. L'année passée, un cortège avait été organisé et c'était une bonne idée. A midi, les parents ont reçu un message par WhatsApp stipulant que le cortège était annulé pour cause d'orage. M. Müller propose de faire une grande fête le vendredi. Cela pourrait être une autre solution. Mme Altieri ajoute surtout que cette année la fête à Vinet Village n'a pas eu lieu.

M. Hess souligne qu'il est très difficile de mobiliser l'entier de toutes les classes (environ 2700 élèves) à un seul endroit. Montreux-Est et Montreux-Ouest font leurs promotions une fois le matin et une fois l'après-midi. L'école a comme tâche de prendre en charge les élèves et il faut être conscient que la dernière semaine l'école propose des programmes et des activités très variés. On doit laisser la liberté aux établissements de s'organiser dans ce sens. Si le quart parents a une proposition complète avec un planning et que le corps enseignant, la direction et les autorités y adhèrent, sa mise en place serait envisageable.



La Présidente fait constater que pour le vendredi des dizaines de familles s'annoncent absentes. Mme Mauroux le confirme et spécifie que certains parents partent déjà le mercredi sans forcément l'annoncer. La problématique est identique à Montreux-Ouest.

Mme Altieri a suscité des remarques de parents, pour que ce jour soit annoncé plus tôt, par exemple en décembre pour que les parents puissent s'organiser en conséquence.

Mme Monis Casasola informe qu'à la Tour-de-Peilz et à Vevey, les parents qui souhaitent que leurs enfants soient gardés le dernier jour doivent les inscrire à la permanence.

M. Müller rapporte qu'une magnifique fête des écoles est organisée le samedi à la Tour-de-Peilz. Mme Monis Casasola explique son expérience et la problématique reste la même. Il n'y aura jamais une solution qui va satisfaire tout le monde.

Pour synthétiser la demande du quart parents, Mme Andrade demande si ce serait possible que l'annonce de libération du vendredi avant les vacances se fasse un peu avant. La Présidente propose que cette suggestion soit mise en avant. Cette proposition sera transmise au BCE et aux établissements.

## **5.2. Courrier – formulaire nouveaux horaires (Mme Vuissoz)**

Les parents ont reçu un courriel le 26 avril 2023 de SFJ demandant de confirmer les horaires avec un délai au 15 mai 2023. Le 23 mai 2023, les parents reçoivent un courrier par le biais des AMF<sup>4</sup> leur demandant de remplir à nouveau les horaires souhaités pour le 1<sup>er</sup> août car le système de planification change. Mme Vuissoz a été interpellée plusieurs fois à cause d'une incompréhension totale des parents. Entre le 1<sup>er</sup> formulaire et le 2<sup>ème</sup> formulaire, il n'y a même pas 10 jours.

M. Smith donne des explications. Le mercredi 26 avril 2023, Mme Meyer, coordinatrice accueil familial (SAFJ), a envoyé un courriel à une dizaine de parents d'enfants de Brent leur demandant de donner leur modification d'horaires. M. Smith montre le formulaire en question pour l'organisation de l'accueil. Il était demandé à ces parents de dire si leurs besoins étaient les mêmes pour la rentrée que ceux qu'ils effectuaient. Après le 23 mai 2023, tous les parents ont reçu le formulaire pour pouvoir refaire les contrats. Le système informatique est en train de changer et pour pouvoir refaire les contrats, le service a aussi besoin de connaître les informations des parents et qu'ils confirment tous les horaires pour la rentrée. Effectivement, la dizaine de parents de Brent a reçu la demande avec un formulaire qui n'était pas identique demandant plus ou moins la même chose. Mais ce formulaire n'est pas utilisé dans le même but. Le formulaire concernant la création du nouveau contrat, afin de saisir les données des parents dans le nouveau système « Kibe ». Ce n'était donc pas pour embêter les parents ou par oisiveté. Il faut savoir que les besoins des parents en termes de garde changent d'une semaine à l'autre.

M. Molinari demande des informations sur la construction des salles triples à la Ballallaz. La Présidente informe que le processus se trouve actuellement au Tribunal. M. Molinari se propose de faire le guide et d'inviter les opposants de cette salle triple à venir visiter la salle actuelle avec les casques de rigueur. Il risque d'y avoir un drame dans cette salle prochainement. Ce serait intéressant de les inviter pour qu'ils se rendent compte du terrible besoin. C'est indigne de notre pays de faire faire du sport dans ces salles et dans ces conditions. Mme Andrade complète que certains enfants vont jusqu'à Veytaux pour leur cours de gym et que si on déduit les trajets aller et retour, cela ferait 15 minutes d'activité physique. La Présidente informe que pour l'extension du Collège de Montreux-Est, il s'agit des mêmes opposants. Le dossier se trouve également au Tribunal. Une audience a eu lieu il y a deux semaines.

Mme Vuissoz demande des renseignements concernant l'ouverture de l'UAPE à Chernex. La Présidente informe que la demande d'un crédit sera présentée au Conseil communal via un préavis. La démarche est en route. Il faut adapter des locaux et cela demande des travaux. Pour des raisons de normes cantonales exigeantes, les travaux ne pourront pas être réalisés pour 2023 mais probablement courant 2024.

M. Hess rappelle aux membres n'ayant pas assisté à la séance du Conseil Communal d'hier, que celui-ci a validé la somme de CHF 280'000.- nécessaire aux travaux pour 3 classes supplémentaires à Montreux-Est pour la rentrée.

---

<sup>4</sup> Accueillant-e en milieu familial



M. Richard aborde le sujet du nouveau traiteur dans les cantines et demande si une enquête de satisfaction est prévue. Il est testeur fourchette verte et il a des avis très mitigés. La Présidente propose de lancer une enquête de satisfaction au meilleur moment à déterminer.

Mme Andrade informe que l'assemblée des délégué-e-s de Montreux-Est a créé un comité pour faire des revendications auprès de l'établissement concernant la cantine. C'est une bonne initiative. Un document sera adressé à la direction des écoles et à SFJ.

## 6. Calendrier 2023

Les prochaines séances auront lieu à la Maison de Quartier Jaman 8 le :

- mardi 12 septembre 2023 à 18h30
- jeudi 23 novembre 2023 à 18h30

Annexes :

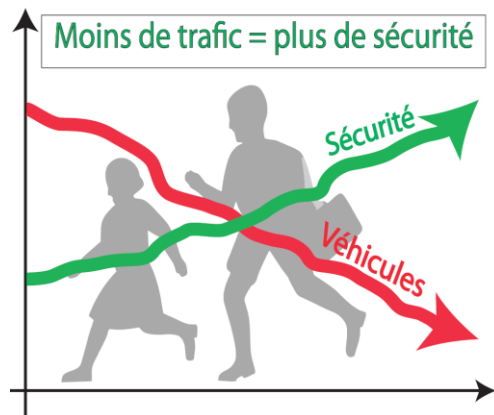
- Flyer parents taxis de l'ASR
- Sondage concernant la sécurité routière aux abords des écoles : Résultat & analyse
- Tableau de synthèse des compétences du CET
- Mobilité piétonne Suisse « Arrêtez-vous pour les écolier-es »
- Questions de Mmes Monachon, Altieri et Vuissoz
- Lettre de remerciement de l'Association PAM-Vaud

Diffusion de ce procès-verbal :

- Membres du CET
- La Municipalité pour information
- Suite à validation par le CET sur le site internet communal
- Service des Travaux

Chers parents,

Les dangers auxquels sont exposés les enfants aux abords des écoles, ainsi que sur les chemins qui y conduisent, sont un souci qui nous concerne toutes et tous. Afin d'augmenter le niveau de sécurité, commençons par diminuer le trafic, qui est principalement induit, aux heures d'entrée et de sortie des classes, par ... les « parents-taxi » qui amènent ou viennent rechercher les enfants.



Si ceux-ci doivent impérativement être véhiculés par un transport privé, le co-voiturage est souhaité.

Le cas échéant, prévoir des sièges adaptés.

Il est vivement conseillé de venir chercher les enfants **APRES** l'heure de sortie, afin que ce soit eux qui attendent et non les parents.

De plus, les arrêts ne devraient durer **qu'une quinzaine de SECONDES**, soit le temps nécessaire à l'enfant pour monter ou descendre du véhicule.

Chacune et chacun est invité à mettre en pratique les conseils ci-dessus, afin de limiter les risques et de garantir un trafic fluide à proximité des écoles.

Police Riviera fait preuve quotidiennement de vigilance sur les trajets scolaires et vous remercie d'ores et déjà de votre appui.



**CET Montreux-Veytaux**

## **Sondage concernant la sécurité routière aux abords des écoles : Résultats & analyse**



Élaboré par le ¼ parents  
07/06/2023

## 1. Introduction

Dans le cadre des activités du Conseil d'Établissement de Montreux-Veytaux (CET), sur proposition du quart-parents, un questionnaire concernant la sécurité routière aux abords des différentes écoles a été envoyé en 2022 à tous les parents<sup>1</sup> (Voir annexe).

La présente note traite et analyse les résultats des 1185 questionnaires reçus.

Près de 200 questionnaires n'ont pas pu être exploités, soit parce que la partie « sécurité routière » n'a pas été remplie, soit parce que les réponses étaient incohérentes ou inexploitables.

Néanmoins, avec 971 questionnaires exploitables, l'engouement auprès des parents est jugé bon et suffisamment représentatif pour permettre une analyse objective.

## 2. Méthodologie

Le dépouillement a nécessité plusieurs soirées au premier trimestre 2023 avec plusieurs membres du CET. En vue du dépouillement, les questionnaires ont été répartis en fonction des lieux géographiques et/ou collèges concernés.

La manière de traiter et de présenter les résultats a été assez disparates entre les dépouilleurs. De plus, l'exercice de traiter les résultats strictement par collège n'a pas toujours pu être mené de manière rigoureuse, pour les raisons suivantes :

- 1) Parfois, aucune coche n'a été faite par les parents pour spécifier le collège concerné. Des tentatives de rattachement à un collège ont été faites, notamment lorsque le questionnaire n'était pas rempli de manière anonyme et que le parent était connu du dépouilleur.
- 2) Dans approximativement une centaine de cas, plusieurs coches ont été faites pour des collèges différents (parents ayant des enfants dans 2 ou même 3 collèges différents). L'appréciation a été faite au choix du dépouilleur, soit pour le collège le plus grand, soit sans considérer de distinction précise entre deux collèges.

Ce dernier cas de figure concerne les collèges de Vinet et Clarens-Gare ainsi que les collèges de Collonge et Veytaux, qui seront traités de manière regroupée par la suite.

- 3) Parfois, même lorsque la case NON a été cochée concernant les besoins d'amélioration de la sécurité, les propositions de mesures ont tout de même été cochées et ont généralement été prises en compte. Ce NON a donc compté comme un OUI.

Malgré ces imprécisions, qui peuvent sans doute induire des biais de l'ordre de quelques pourcents, des tendances globales et par collège assez claires ont pu être observées et sont présentées par la suite.

---

<sup>1</sup> Ce questionnaire contenait également une autre question : celle de l'octroi d'un congé supplémentaire par le CET, qui a recueilli 71.1% de oui et qui a abouti sur l'octroi d'une demi-journée de congé le mercredi matin avant l'Ascension, et ce dès l'année 2023.

### 3. Résultats

#### 3.1 Appréciation globale

Voici un aperçu, par collège, du nombre de questionnaires reçus en retour

Collèges	nb de réponses	classes	cycle et degrés	taux de réponse /classe
Gare 33	235	32	7P à 11S / ER	7,3
Vinet / Clarens-Gare	336	32	Primaire	10,5
Rambert	139	24	Primaire / secondaire	5,8
Chailly	77	6	Primaire	12,8
Etraz	75	12	Cycle 1 / Cycle 2	6,3
Vernex	44	9	Cycle 2	4,9
Glion	7	1	Cycle 1	7,0
Chernex	81	7	Cycle 1 / Cycle 2	11,6
Collonge / Veytaux	60	8	Cycle 1 / Cycle 2	7,5
Brent	15	1	Cycle 1	15,0
<b>TOTAL / Moyenne</b>	<b>1069</b>	<b>132</b>		<b>8,1</b>

Ce tableau indique le nombre de questionnaires avec une réponse oui ou non et appelle les quelques commentaires suivants :

Les parents de Vinet/Clarens-Gare, Chailly, Chernex et Brent ont particulièrement bien répondu (taux de réponses par classe supérieur à 10, en vert). Cela correspond souvent à un degré primaire ou cycle 1, où les enfants sont plus jeunes et les parents ont probablement été plus sensibles à la question de la sécurité.

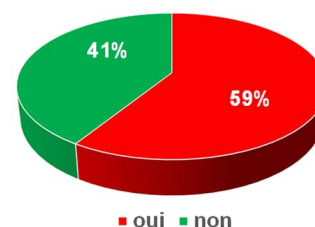
Généralement, les établissements avec un grand nombre de classes ont un taux de réponses plus bas. Le collège de Vernex est celui avec le taux de réponse le plus bas (inférieur à 5 questionnaires/classe, en rouge)

A Glion, sur les 7 réponses reçues, seules 2 ont répondu oui pour l'amélioration de la sécurité. Il conviendra dès lors d'accorder une importance toute relative aux résultats concernant ce collège.

En moyenne, 8 questionnaires par classe ont été reçus. Avec des classes d'approximativement 20-24 élèves, cela fait un taux de réponse situé entre 30 et 40%, ce qui paraît plutôt bon.

Au final, en considérant l'ensemble des questionnaires reçu avec réponse oui/non donnée, on voit que :

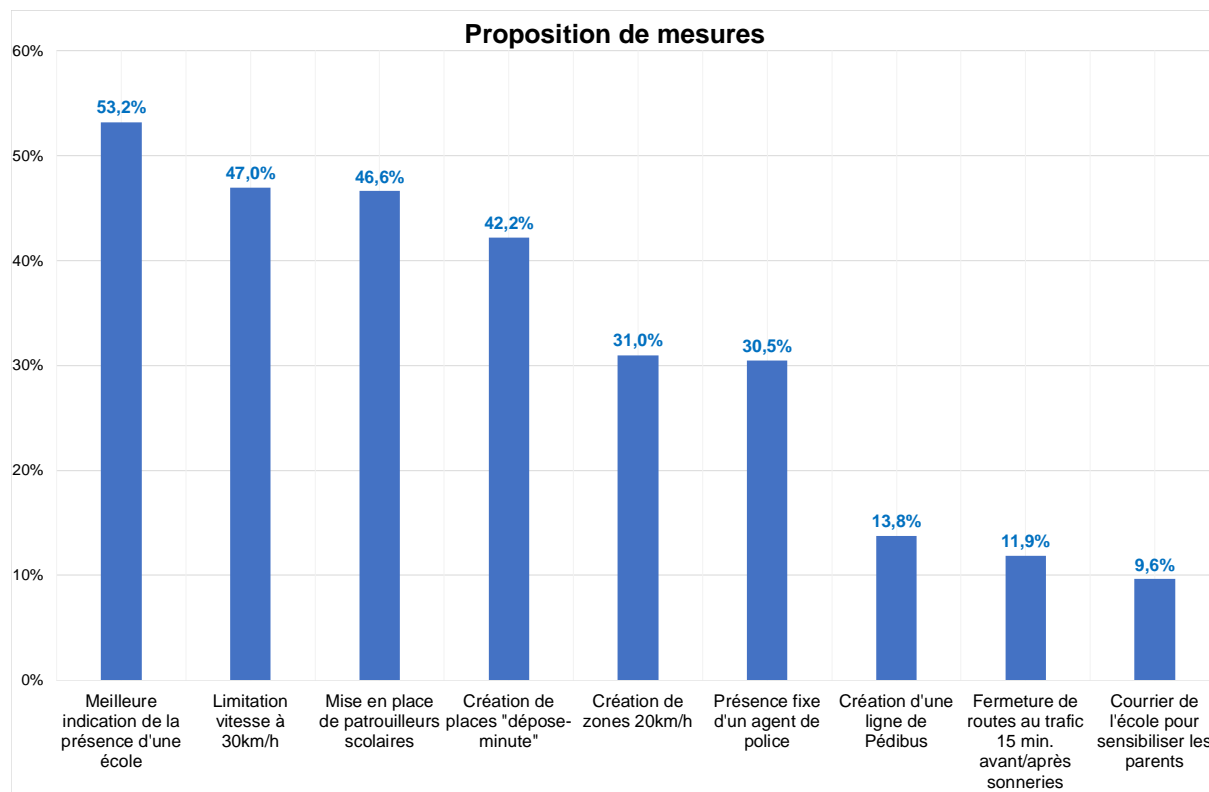
- ⇒ **59% recommandent d'améliorer la sécurité**
- ⇒ 41% estiment que ce n'est pas nécessaire



Ce premier résultat montre d'emblée que la sécurité aux abords des écoles n'est pas jugée satisfaisante par une majorité de parents.

Parmi le choix de mesures proposées et toujours de manière générale, voici les mesures jugées les plus pertinentes.

Pour rappel, il était possible de cocher autant de cases que souhaité (cumul possible).



Une première catégorie de mesure recueille près de la moitié d'avis favorables (de 42.2% à 53.2%). Quatre mesures sont concernées. Il s'agit dans l'ordre décroissant (la mesure la plus citée en premier) :

1. **Meilleures indications** de la présence d'une école pour un ralentissement de tous les véhicules (par ex. panneaux lumineux clignotants et bruyants, marquage au sol, gendarmes couchés)
2. Limitation permanente de la vitesse à **30km/heure** aux abords des collèges, en conservant les passages piétons
3. Présence d'un **patrouilleur** scolaire (un élève du secondaire ou un parent) pour faire traverser les élèves à certains endroits
4. Places de « **dépose-rapide/dépose-minute** » permettant de s'arrêter très peu de temps en restant au volant de la voiture, le temps que l'enfant attache lui-même sa ceinture de sécurité (cela suppose d'arriver un peu après que l'enfant soit sorti de l'école)

Deux types de mesures proposées convainquent approximativement un tiers des avis :

5. Création de zones de rencontres permanentes aux abords des collèges, où la vitesse serait limitée à **20km/heure** et les piétons serait prioritaires
6. Présence systématique et fixe d'un agent de **police** pour sensibiliser les « parents-taxis » au fait qu'il ne faut pas se parquer aux alentours des collèges

Enfin, trois mesures ne rencontrent pas un fort succès auprès des parents, avec seulement 10% à 15% d'avis favorables :

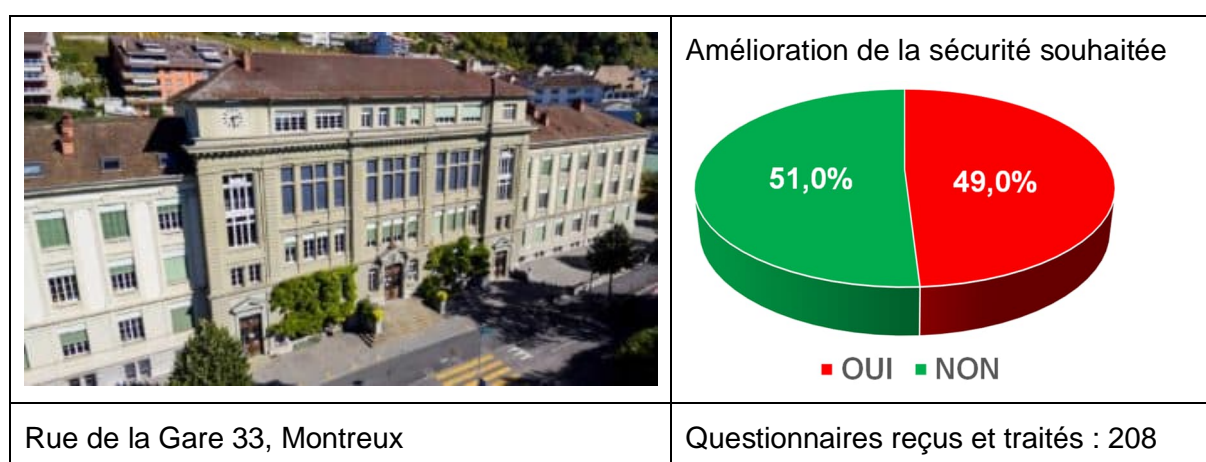
7. Création de lignes de **Pédibus** (un parent amène un groupe de plusieurs enfants à l'école et il y a des tournus organisés)
8. **Fermeture** de certaines routes au trafic motorisé 15 minutes avant/après les sonneries d'école
9. **Courrier** des directions scolaires pour sensibiliser les « parents-taxis » et qui mentionne également les parkings publics à disposition dans les environs

Certaines de ces mesures sont générales et applicables à l'ensemble des collèges, tandis que d'autres sont plus spécifiques pour l'un ou l'autre collège en particulier.

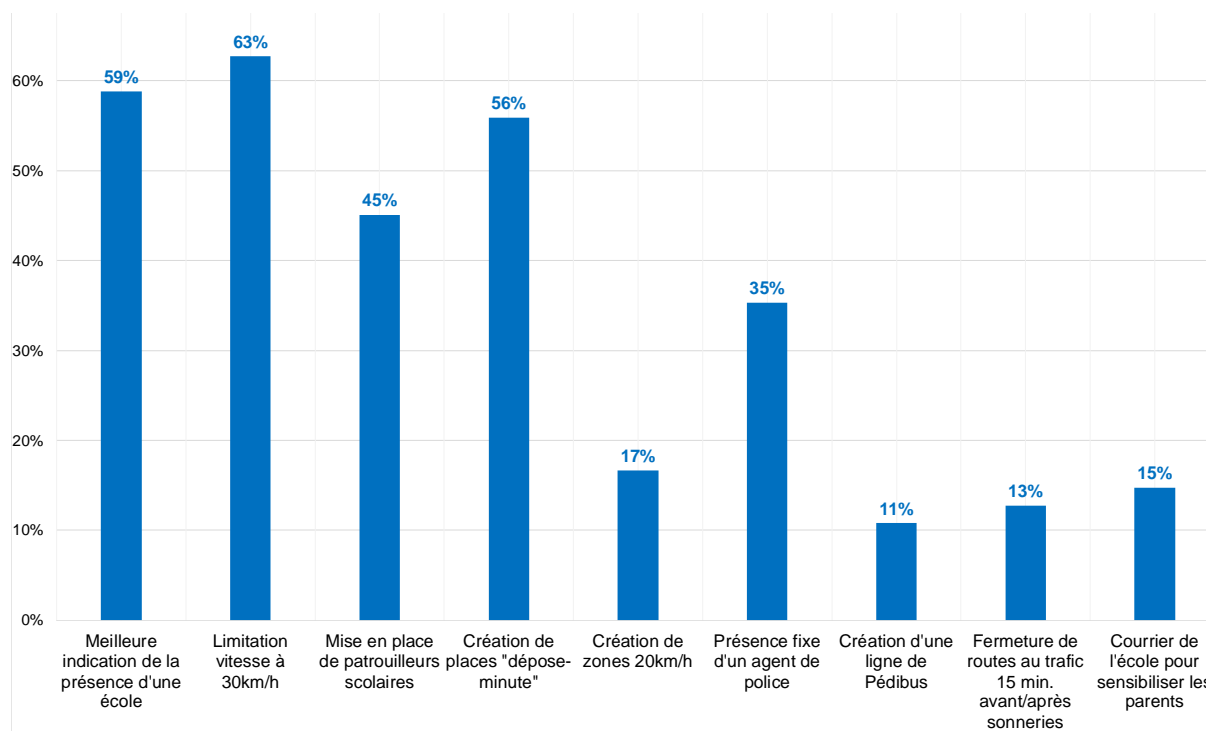
L'analyse par collège est effectuée ci-après, en gardant graphiquement dans le même ordre les mesures 1 à 9, afin d'apprécier les particularités du collège analysé.

### 3.2 Appréciation par collège

#### 3.2.1 Collège de Gare 33 (Montreux-Est)



#### Résultats concernant les propositions de mesures (102 OUI)





Tronçons dangereux ou problème / risque perçu


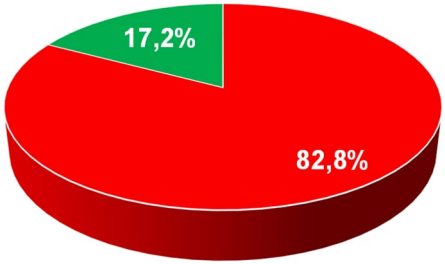
- Partie entre le collège Av. Gare 33 (Montreux-Est) et Av. Gare 28 (collège de Vernex)
- Trottoir en face du Point : très dangereux, voir photo ci-dessous<sup>2</sup>.



⇒ Limitation à 30 km/h comme première mesure envisagée

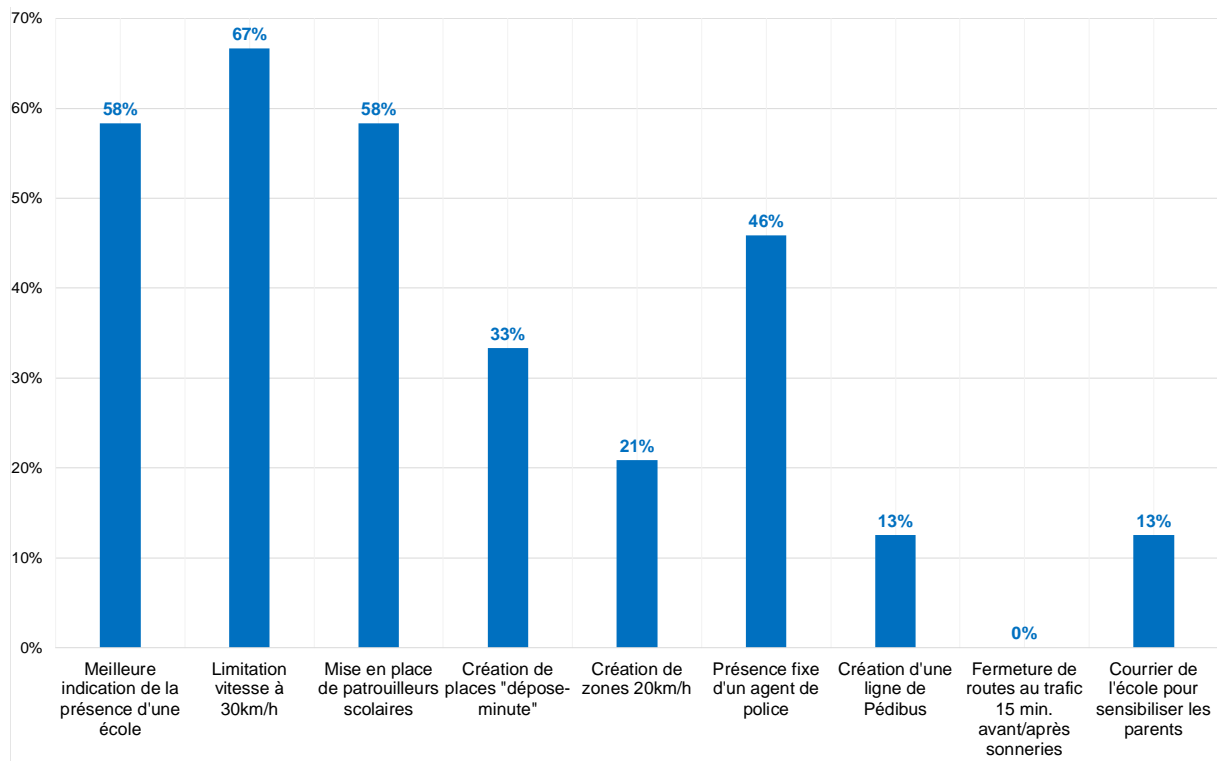
⇒ La meilleure indication et la dépose minute recueillent également plus de la moitié d'avis favorables.

### 3.2.2 Collège de Vernex

	<p>Amélioration de la sécurité souhaitée</p>  <table border="1"><thead><tr><th>Réponse</th><th>Pourcentage</th></tr></thead><tbody><tr><td>OUI</td><td>82,8%</td></tr><tr><td>NON</td><td>17,2%</td></tr></tbody></table> <p>■ OUI ■ NON</p>	Réponse	Pourcentage	OUI	82,8%	NON	17,2%
Réponse	Pourcentage						
OUI	82,8%						
NON	17,2%						
<p>Rue de la Gare 28, Montreux</p>	<p>Questionnaires reçus et traités : 29</p>						

<sup>2</sup> Un courrier de mai 2023 de l'ASR aux parents d'enfants effectuant le parcours Vernex – APEMS à Etraz mentionne la dangerosité de ce passage.

Résultats concernant les propositions de mesures (24 OUI)



Tronçons dangereux ou problème / risque perçu

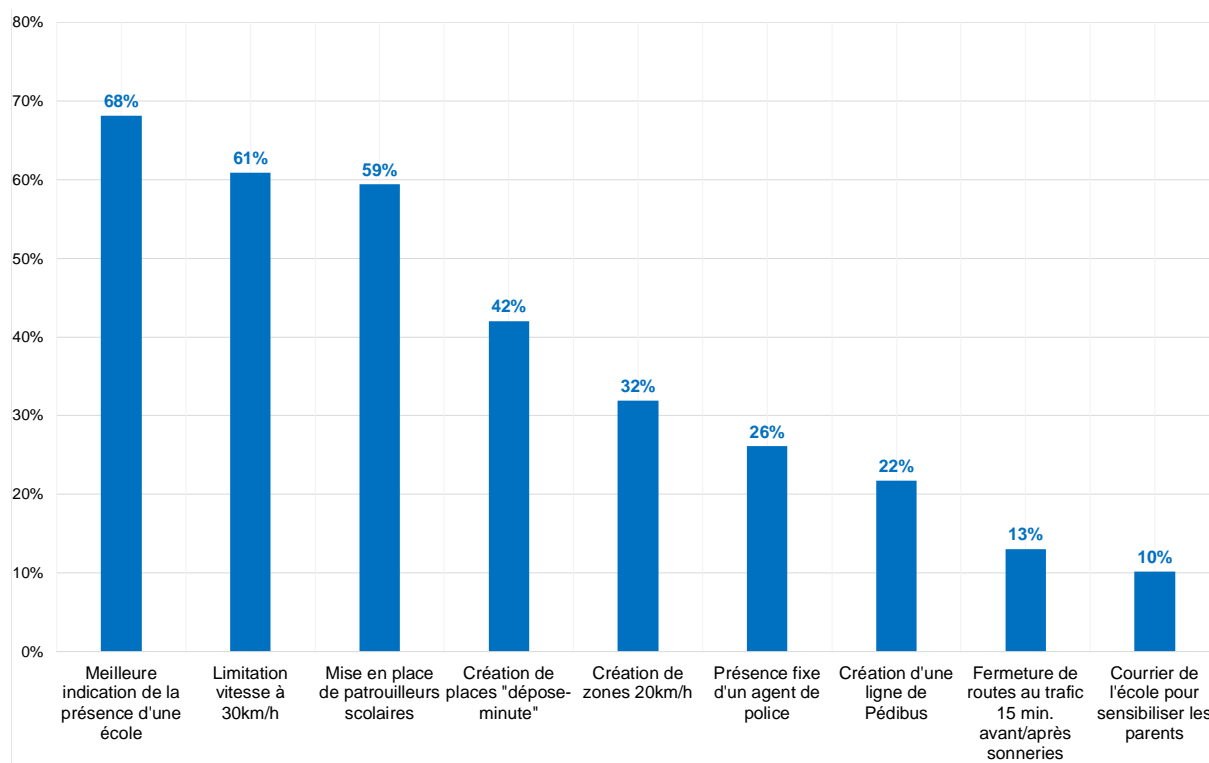
- Avenue de Belmont : pas de trottoirs, pas utilisable pour les piétons.
  - Mettre des radars, gendarmes couchés sur la descente depuis l'av. de Belmont
  - Av. de Belmont passe inutilisable pour les piétons bien qu'il y ait un espace, ceci oblige à faire un détour par la gare puis remonter vers l'Avenue, par très pratique il pas pour ceux qui habitent du côté de l'ancien hôpital, sinon prendre le bus masi aps très pratique il passe toutes les 20 min
- ⇒ Limitation à 30 km/h comme première mesure envisagée
- ⇒ La meilleure indication et les patrouilleurs scolaires requillent également plus de la moitié des avis exprimés.

A relever que pour le collège de Vernex, seul ¼ des questionnaires reçus n'ont coché que la case Vernex. Les résultats de Vernex sont donc très fortement influencés par les résultats des autres collèges du centre (Collèges Gare 33 et Etraz).

**3.2.3 Collège d'Etraz**

	<p>Amélioration de la sécurité souhaitée</p> <p>■ OUI ■ NON</p>
<p>Rue des Alpes 28, Montreux</p>	<p>Questionnaires reçus et traités : 82</p>

Résultats concernant les propositions de mesures (70 OUI)



Tronçons dangereux ou problème / risque perçu

- Le passage piéton à la rue industrielle est dangereux: les voitures vont trop vite.
- Rue industrielle entre Scoubidou et le parking voiture qui roulent sur le trottoir
- Rue pavé de l'église catholique devrait être interdite depuis Scoubidou
- Av. des Alpes aux alentours de l'entrée d'Etraz: certains voitures ne s'arrêtent pas du tout
- Passage piéton à l'Av. Alpes sans patrouilleur
- Corsaz et industriel: trottoir absent et passage dangereux, devant al Cilento, il manque le trottoir et/ou passage piéton / Rue de la Corsaz et rue Industrielle manque un trottoir et un passage piéton virage dangereux devant le restaurant Al Cilento
- Ajout de feux pour traverser le passage piéton de la rue industrielle
- Feux pour piétons aux abords d'Etraz
- trop de trafic, mettre des ralentisseurs et des panneaux indicateurs de vitesse aux abords d'Etraz
- Av. des Alpes aux alentours de l'entrée d'Etraz: certaines voitures ne s'arrêtent pas du tout
- Passage piéton entre la rue industrielle et la rue d'Etraz
- Aux abords de la coccinelle, trottoirs étroits
- Passage à niveau à la rue de l'ancien stand, il faudrait ajouter un trait de peinture pour que les enfants comprennent que la route n'est pas le trottoir.
- Rue industrielle: passage piéton rue du marché / rue de la Gare: manque de visibilité grave. Ajout de feux pour traverser le passage piéton de la rue industrielle
- Passage piéton en bas rue du marché avec Av. des Alpes : pas de visibilité, place de parc à moins de 3m du passage piéton (voir photos ci-dessous)



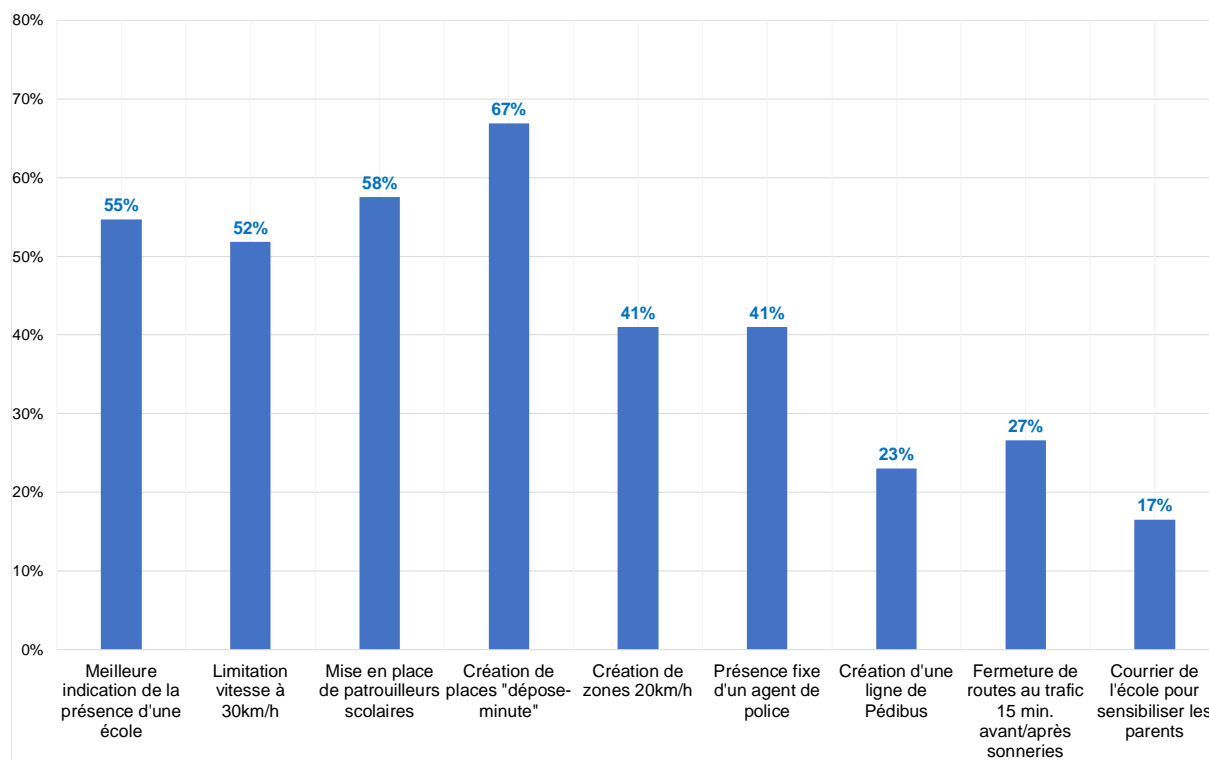
- ⇒ Meilleure indication de la présence d'une école comme mesure clairement souhaitée
- ⇒ La limitation à 30 km/h et les patrouilleurs scolaires recueillent également plus de la moitié d'avis favorables.
- ⇒ De nombreux tronçons et passages piétons aux alentours sont jugés dangereux ou problématiques.

### 3.2.4 Collèges de Vinet & Clarens-Gare

		<p>Amélioration souhaitée</p> <p>■ OUI ■ NON</p>
<p>Av. Alexandre Vinet 11, Clarens</p>	<p>Rue du Collège 24</p>	<p>Questionnaires: 224</p>



Résultats concernant les propositions de mesures (139 OUI)



Pour rappel, les deux collèges sont déjà en zone 30 km/h.


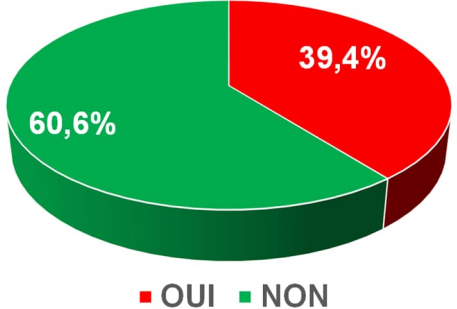
Tronçons dangereux ou problème / risque perçu

- Rues dangereuses: Vinet, Léman, Châtelard, Gare, Belmont (cité 51 fois)
- Vinet devant les sorties (cité 39 fois – voir photo)
- Poste/Gare Clarens/Ch.Muraz (cité 9 fois)
- Non-respect du 30 kms/h (cité 5 fois)
- Non-respect des passages piétons (cité 13 fois)
- Insécurité vers les archives (cité une fois)
- Parcage sauvage (trottoirs, cité 6 fois)
- Autres mesures citées une fois :
  - buissons hauts qui cachent la visibilité des piétons rue Gambetta
  - passage piéton peu visible à causes des voitures parkées
  - mettre radar route de Chailly
  - création d'un parking 15 minutes
  - trop de parents-taxi
  - mettre plus de passages piétons.

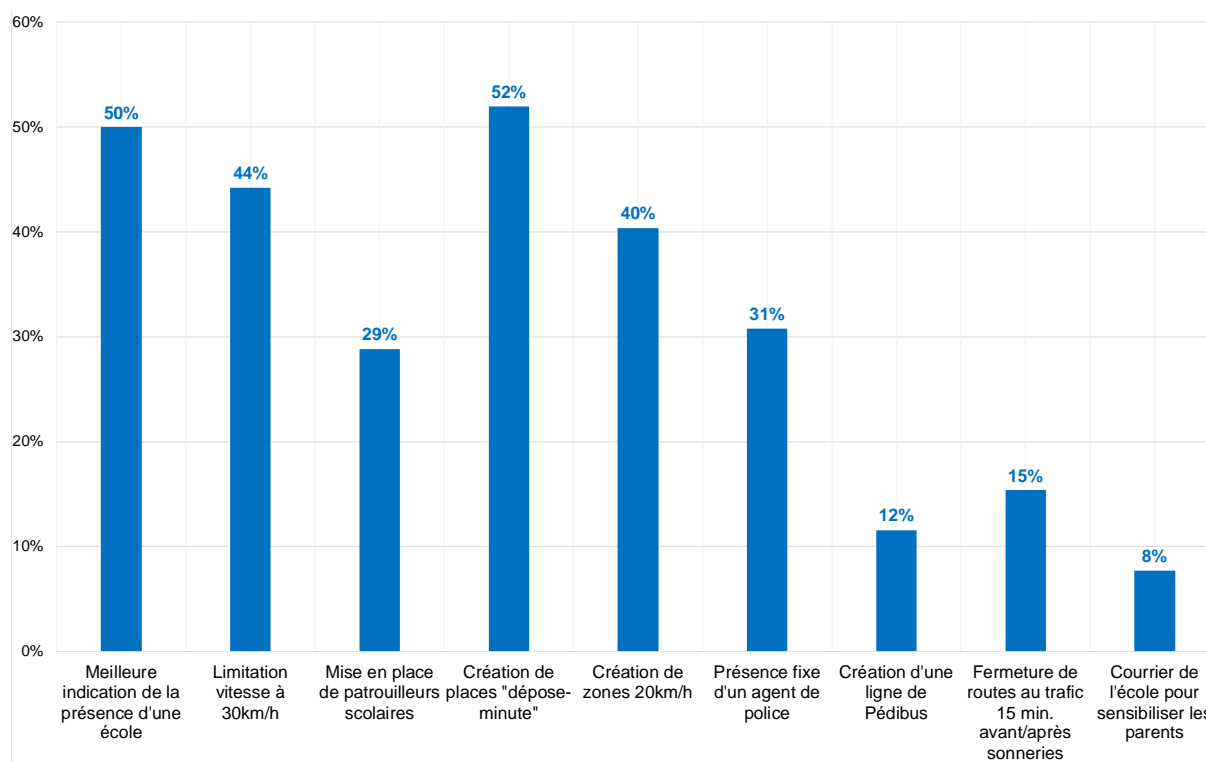


- ⇒ Dépose-minute comme première mesure souhaitée
- ⇒ Les trois autres mesures que sont la meilleure indication, les patrouilleurs scolaires et la limitation à 30 km/h (malgré que cela soit déjà à 30 km/h – peut-être c'est pour confirmer que cette mesure existante est nécessaire) recueillent également plus de 50% d'avis favorables.

### 3.2.5 Collège de Rambert

	<p>Amélioration de la sécurité souhaitée</p>  <p>■ OUI ■ NON</p>
<p>Adresse : Chemin Des Vignes 12, Clarens</p>	<p>Questionnaires reçus et traités : 132</p>

#### Résultats concernant les propositions de mesures (52 OUI)




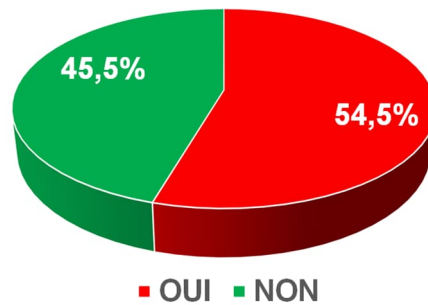
Pour rappel, le collège est déjà en zone 30 km/h.

#### Tronçons dangereux ou problème / risque perçu

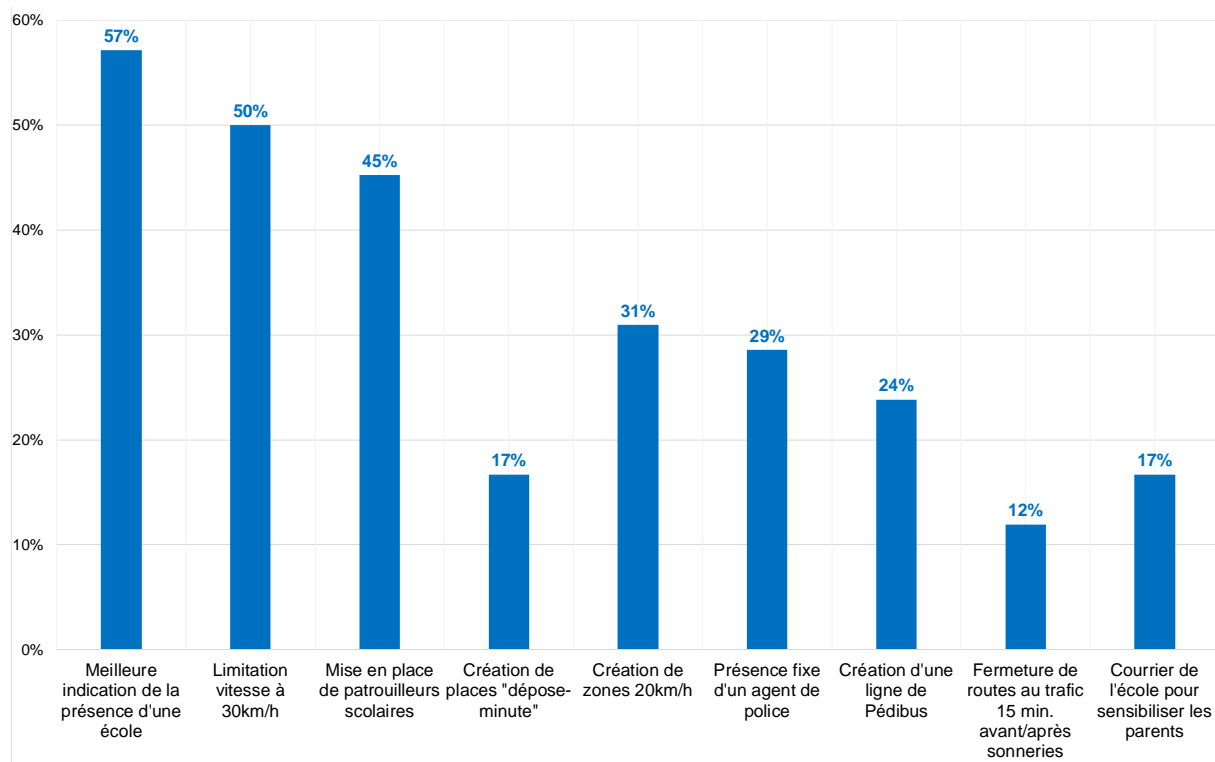
- Av. du Chatelard, des élèves de Rambert descendent en trottinette à toute vitesse sur le trottoir en bousculant les piétons, mon enfant qui venait de Vinet s'est fait renverser => patrouiller ou feux.
  - Le croisement Mayor-Vautier - Grammont et Vauderes il devrait y avoir des feux
  - Les alentours de l'école Rambert
- ⇒ Pas de mesure clairement plébiscitée, la dépose-minute et une meilleure indication de la présence d'une école recueillent tout juste la moitié d'avis favorables.

### 3.2.6 Collège de Chailly

	<p>Amélioration de la sécurité souhaitée</p>
<p>Adresse : Chemin des Ecoliers 9, Chailly</p>	<p>Questionnaires reçus et traités : 77</p>



#### Résultats concernant les propositions de mesures (42 OUI)





Tronçons dangereux ou problème / risque perçu

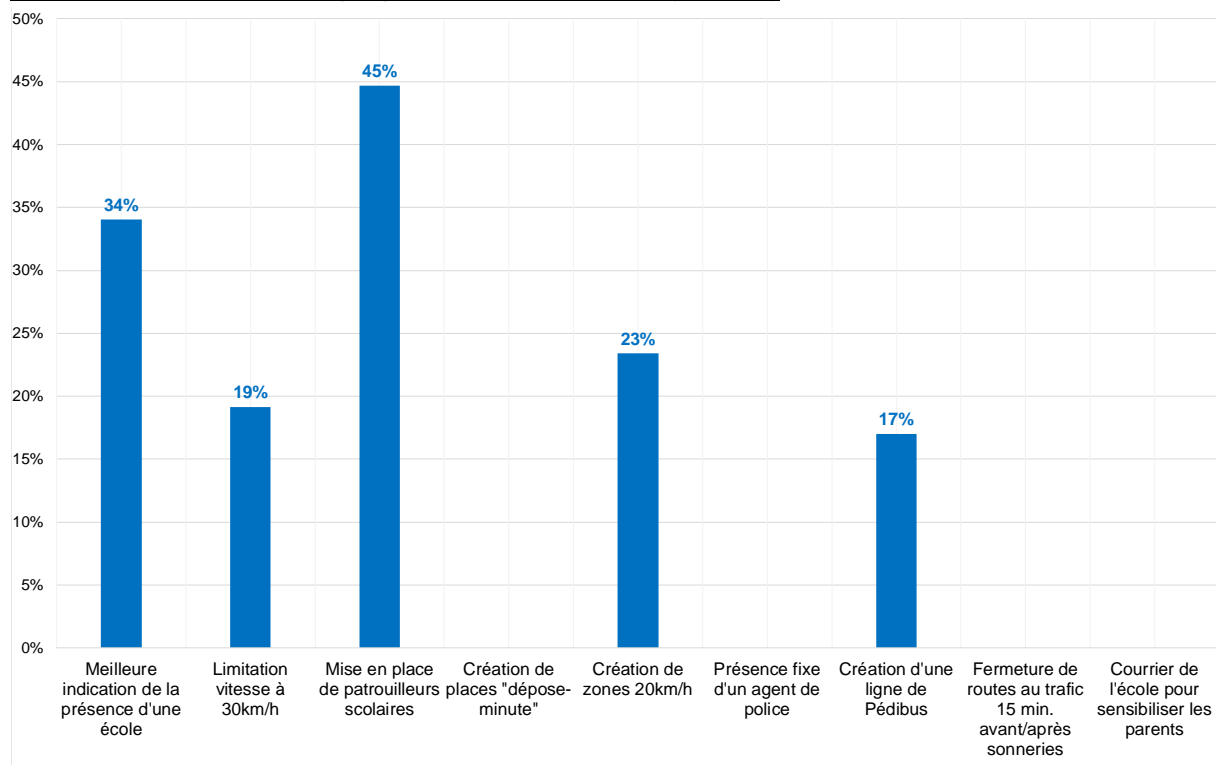
- beaucoup de trafic le matin à 8h, beaucoup d'élèves traversent hors passage piéton
  - Pas de voitures sur le chemin des écoliers / trop de voitures dans la cour
  - La rue des écoliers: les voitures y circulent très vite (**Rue citée 12 fois – voir photo Google – marque rouge**)
  - Croisement entre la Minjarde et crépon, les voitures vont trop vite
  - Sortie du garage qui est à côté de l'école / passage pour piétons juste devant l'école
  - Ch. De Baugy et rte de Chailly, Ch. De Mme de Warens dangereux
  - Rte de la Saussaz passage piéton après le rond-point (manque de visibilité, cité 3 fois)
  - Ch. Écoliers et ch. Minjarde
  - Rte des châtaigniers. Les véhicules d'entreprises se parquent sur le trottoir
- ⇒ Une meilleure indication d'une école comme première mesure citée.
- ⇒ La seconde mesure à avoir la moitié d'avis favorable est la zone 30 km/h.
- ⇒ La rue des écoliers est souvent citée comme tronçon dangereux .



**3.2.7 Collège de Chernex**

	<p>Amélioration de la sécurité souhaitée</p> <p>■ OUI ■ NON</p>
<p>Rte de l'Arzillière 6</p>	<p>Questionnaires reçus et traités : 77</p>

Résultats concernant les propositions de mesures (49 OUI)


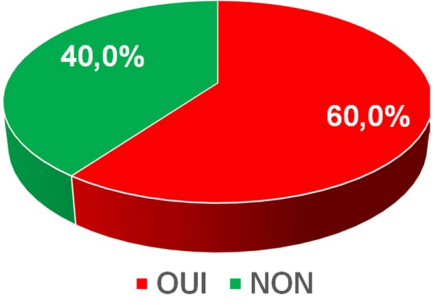


Tronçons dangereux ou problème / risque perçu

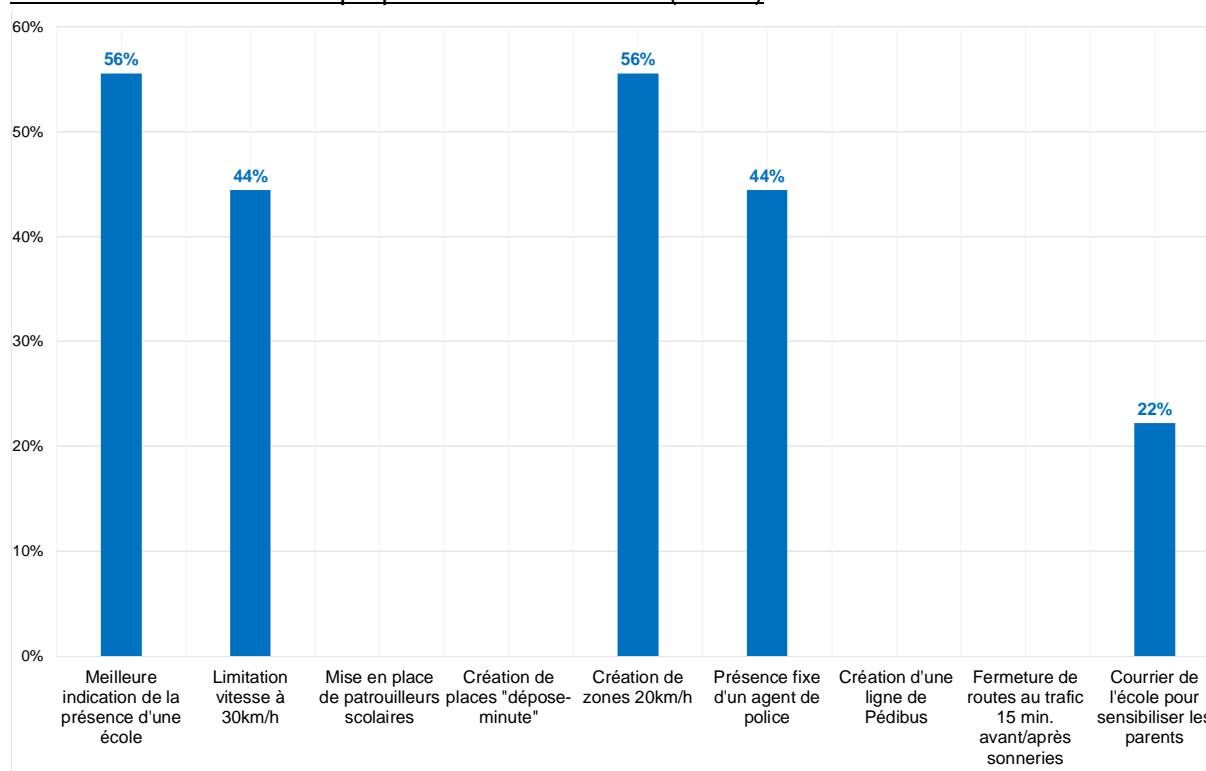
- Beaucoup de trafic le matin à 8h, beaucoup d'élèves traversent hors passage piéton
- Route Fin de Caux (pas de trottoirs, citée 10 fois)
- Route des 2 Fontaines (pas de trottoirs, citée 9 fois)
- Route du Vieux Four (citée 6 fois)
- Route de l'Arzilière (derrière l'école, citée 5 fois)
- Route en dessous de l'école (carrefour, cité 5 fois)
- Rte cantonale et 2 chemins secondaires relient Sonzier à Chernex mais aucun des 3 n'a de trottoir ou de ligne jaune délimitant un espace pour les piétons. Accompagnés ou non les enfants marchent sur la rte sans protection
- Autres mesures ou remarques, citées une fois :
  - Mettre passage piétons dans la zone 30 km/h
  - Mettre les places de parking pour 2h au lieu de 10h
  - Zone 30 km/h non respectée
  - Faire des rues à sens uniques
  - Ajouter un passage piétons entre le tunnel de l'école et le parking
  - Ajouter une passage au bout du parking (descentes escaliers)
  - Suppression dépose-minute.

⇒ Les patrouilleurs scolaires sont cités comme première mesure souhaitée et représentent moins de la moitié des avis.

### 3.2.8 Collège de Brent

	<p>Amélioration de la sécurité souhaitée</p>  <p>■ OUI ■ NON</p>
<p>Chemin de Chantey 39</p>	<p>Questionnaires reçus et traités : 15</p>

#### Résultats concernant les propositions de mesures (9 OUI)



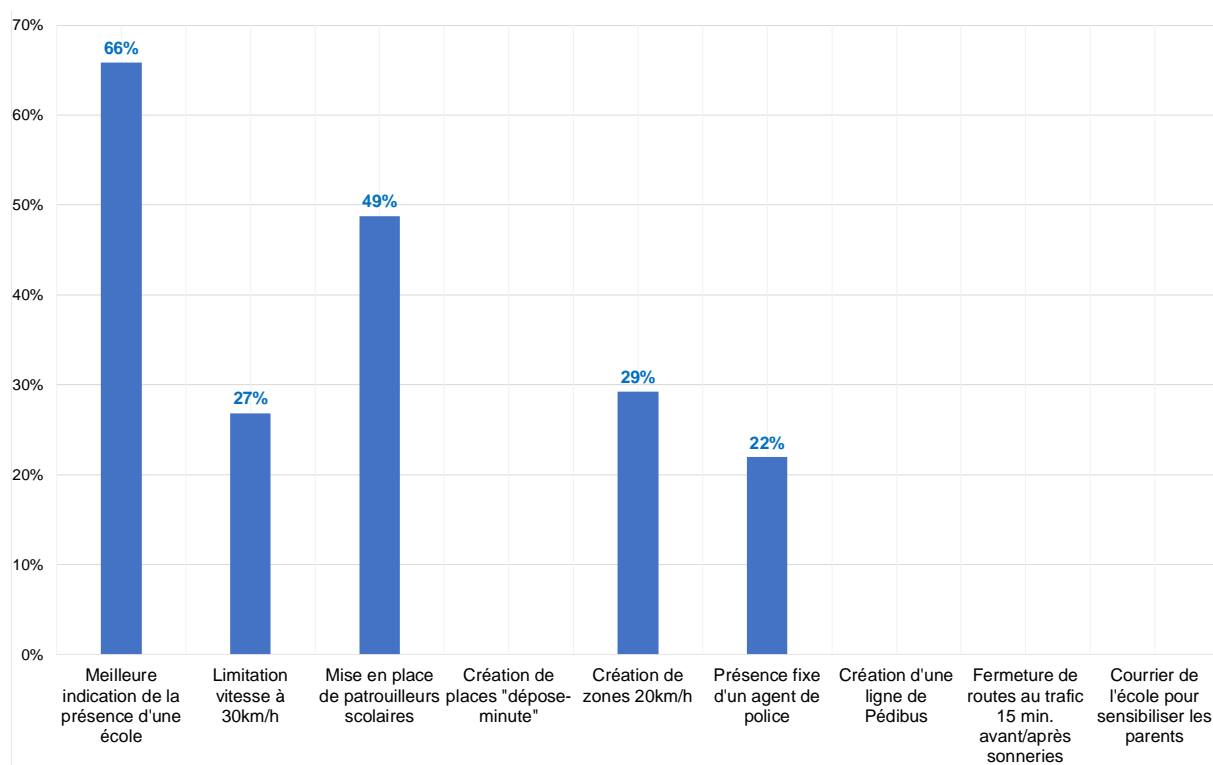
#### Tronçons dangereux ou problème / risque perçu

- Chemin du Chantey 20 (cité 2 fois)
- Confluence entre route de la Chapelle et Route du cheval Blanc (cité 2 fois)
- Route du Cheval Blanc (cité 2 fois)
- Passer à 20 km/h dès le n° 20
- Mettre des passages piétons dans le village
- ⇒ Zone 20 km/h et meilleure indication d'une école comme deux premières mesures souhaitées, à plus de 50% des avis.
- ⇒ Les autres propositions sont inférieures à 50%.

### 3.2.9 Collèges de Collonge et de Veytaux

		<p>Amélioration souhaitée</p>  <p>■ OUI ■ NON</p>
<p>Av. de Collonge 30</p>	<p>Rue du They 1</p>	<p>Questionnaires: 59</p>

#### Résultats concernant les propositions de mesures (42 OUI)

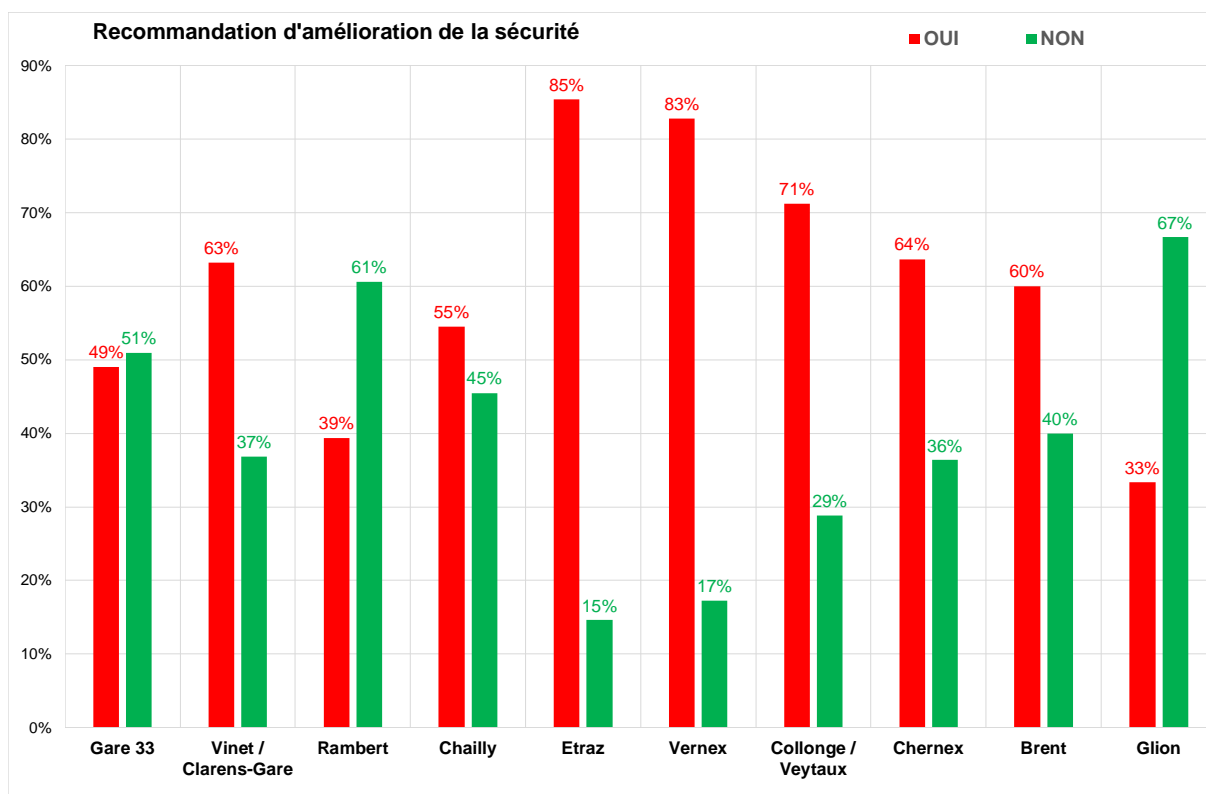


#### Tronçons dangereux ou problème / risque perçu

- Av. de Collonges 30 (en face de l'école)
- Zone 30 km/h non respecté
- Av. de Collonges 14
- Passage piéton de la Veraye (caché par les voitures parkées)
- Av. de Chillon 70
- Installer un feu de circulation (cité 6 fois)
- Mettre un gendarme couché (cité 5 fois)
- ⇒ Meilleures indication de la présence d'une école clairement comme première mesure souhaitée
- ⇒ Les autres mesures recueillent moins de la moitié d'avis favorables.

## 4. Synthèse

Le graphique ci-dessous résume le pourcentage de recommandation d'amélioration de la sécurité pour l'ensemble des collèges :



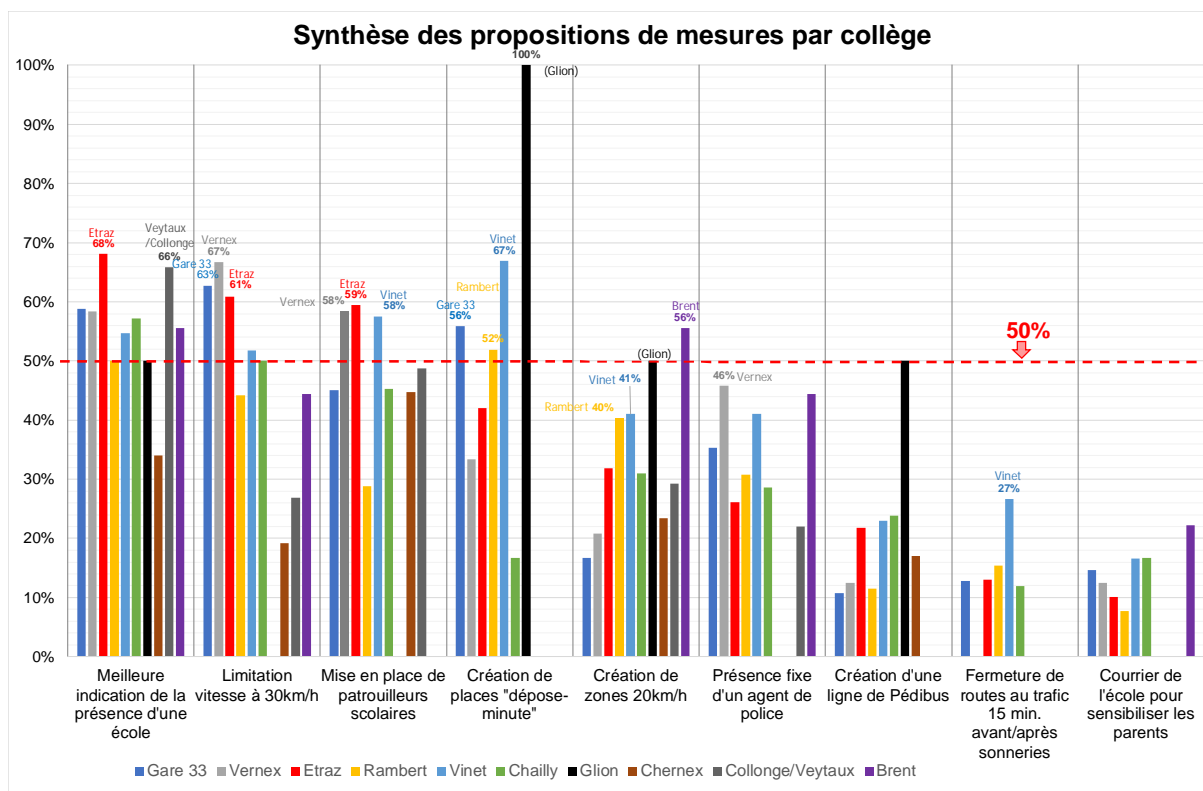
Deux collèges sont particulièrement problématiques selon la sensibilité des parents: **Etraz** et **Vernex**. A relever que ce sont des collèges avec des classes primaires.

La sécurité des plus petits collèges de villages ; Territet (Collonge), Veytaux, Chernex, Brent ou encore Chailly ainsi que Vinet/Clarens-Gare sont également perçus comme étant à améliorer pour plus de la moitié des avis spécifiques exprimés.

A l'inverse, au collège de Rambert, de Glion, voire même de la Gare 33 (Montreux-Est) le sentiment d'insécurité est moins préoccupant. Pour Rambert (en partie) et Gare 33, il s'agit de classes du degré secondaire.

Le dernier graphe ci-après synthétise les mesures proposées pour chacun des collèges ou groupe de collèges et met en évidence quelle(s) mesure(s) paraissent indispensable aux yeux des parents et lesquelles semblent moins pertinentes.





Ce graphique apporte les commentaires suivants :

- ✓ Une **meilleure indication de la présence d'une école** est la mesure la plus préconisée (en %) dans cette note et concerne le **collège d'Etraz**. Ceci avait été mis en évidence lors de la séance CET du 10 mars 2022 (cf. PV N° 2 – 2021 / 2026 et réponse de l'ASR en annexe au PV N° 5 – 2021 / 2026).

Entre l'envoi du questionnaire et la date du présent rapport, un îlot a été placé et augmente la sécurité sur ce passage piéton (photo ci-contre)



En revanche, les potelets métallique le long de la Rue d'Etraz ont été enlevés après l'envoi du questionnaire.

Les enfants empruntant la rue d'Etraz (trottoir côté Villeneuve) ne sont plus protégés du trafic.

C'est également la mesure qui arrive largement en tête pour **Collonge/Veytaux**.

- ✓ La limitation à **30 km/h** est particulièrement préconisée au centre de Montreux, le long de **l'Avenue de la Gare**, aux abords des collèges de Montreux-Est et de Vernex et aussi à **l'Av. des Alpes**, pour le collège d'Etraz.
- ✓ Aux collèges de **Vinet et Rambert**, les collèges se situent déjà en zone 30 km/h. C'est à ces endroits à un pourcentage de 40-41% que les parents souhaiteraient encore abaisser la vitesse pour créer une **zone 20 km/h**.
- ✓ A **Chailly**, où aucune limitation de vitesse n'existe, une moitié préconise un 30 km/h et un tiers 20 km/h (Ce qui ne veut pas forcément dire que 83% sont pour la limitation de vitesse, cela peut en effet être les mêmes personnes qui ont coché les deux cases). A Brent également, une part conséquente (38%) souhaiteraient une zone à 20 km/h.

- ✓ Les **patrouilleurs scolaires** sont suggérés par plus de la moitié des parents pour les collèges de Vernex, Etraz et Vinet.
- ✓ Concernant les **déposes-minute**, cette mesure est préconisée là où le trafic est le plus dense et où l'espace permettrait d'insérer un tel aménagement, soit à **Vinet, Gare 33 (Montreux-Est) et Rambert**.

À Vernex ou Etraz et dans les villages (sauf Glion), cette mesure est bien moins suggérée, sans doute parce que les gens constatent qu'il n'y avait pas de place pour ce genre d'aménagement ou alors parce qu'ils viennent moins en voiture ou que les enfants viennent tout seuls à pied.

- ✓ Il est à relever qu'à **Vinet**, une proportion plus élevée qu'ailleurs propose la mesure « inverse » à la dépose-minute, soit la fermeture des routes.

Ce constat atteste d'une « bataille de chaussée » qui existe sans doute entre les parents amenant les enfants en voiture (parents-taxi) et les parents qui souhaitent au contraire l'absence totale de voitures aux abords de ce collège.

## 5. Conclusions

La présente note relaie avec suffisamment de représentativité le retour des 971 questionnaires remplis par les parents en 2022 concernant la sécurité routière aux abords des écoles.

De manière générale, il est constaté que la sécurité n'est de loin pas toujours jugée comme satisfaisante. Des problématiques différentes par collège sont identifiées et des mesures particulières également différentes sont recommandées de cas en cas.

En plus des mesures parfois largement plébiscitées, les indications écrites ont permis de mettre en évidence quelques points noirs où des améliorations apparaissent comme nécessaires selon le ressenti des parents.

Le quart parents est satisfait du retour des questionnaires et encourage les instances en charge de la sécurité aux abords des écoles de prendre les mesures préconisées dans la présente note.

Il est prévu que la présente note soit transmise à l'ASR préalablement à la séance du CET du 22 juin 2023, pour laquelle l'ASR sera présente précisément pour discuter de ces problèmes de sécurité routière aux abords des écoles.

Il est également envisagé que les principaux résultats de ce questionnaire soit présenté à la séance des parents du 28 septembre 2023.

## 6. Annexe

Annexe : Questionnaire envoyé aux parents

Pour le quart parents :

Myriam Altieri  
Regina Andrade  
Coralie Monachon  
Géralde Vuissoz  
Albert Richard  
Olivier Müller



## Sondage concernant la sécurité routière aux alentours des écoles

Pensez-vous que des choses doivent être améliorées concernant la sécurité ?

- Oui
- Non

Si vous avez répondu « oui », vos inquiétudes concernent quel(s) collège(s) ?

- |                                    |                                |                               |
|------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|
| <input type="radio"/> Chailly      | <input type="radio"/> Vernex   | <input type="radio"/> Chernex |
| <input type="radio"/> Vinet        | <input type="radio"/> Etraz    | <input type="radio"/> Brent   |
| <input type="radio"/> Clarens-Gare | <input type="radio"/> Gare 33  | <input type="radio"/> Glion   |
| <input type="radio"/> Rambert      | <input type="radio"/> Collonge | <input type="radio"/> Veytaux |

Quelles sont les tronçons dangereux selon vous (par exemple : nom des rues, description précise de l'endroit) ?

---

---

---

Pourriez-vous nous décrire précisément le(s) problème(s) ou risque(s) que vous percevez ?

---

---

---

---

---

---

Veuillez cocher les propositions suivantes qui pourraient selon vous améliorer la situation ?

- Meilleures indications de la présence d'une école pour un ralentissement de tous les véhicules (par ex. panneaux lumineux clignotants et bruyants, marquage au sol, gendarmes couchés)
- Fermeture de certaines routes au trafic motorisé 15 minutes avant/après les sonneries d'école

- Limitation permanente de la vitesse à 30km/heure aux abords des collèges, en conservant les passages piétons
- Création de zones de rencontres permanentes aux abords des collèges, où la vitesse serait limitée à 20km/heure et les piétons seraient prioritaires
- Présence d'un patrouilleur scolaire (un élève du secondaire ou un parent) pour faire traverser les élèves à certains endroits
- Présence systématique et fixe d'un agent de police pour sensibiliser les « parents-taxis » au fait qu'il ne faut pas se parquer aux alentours des collèges
- Courrier des directions scolaires pour sensibiliser les « parents-taxis » et qui mentionne également les parkings publics à disposition dans les environs
- Places de « dépose-rapide/dépose-minute » permettant de s'arrêter très peu de temps en restant au volant de la voiture, le temps que l'enfant attache lui-même sa ceinture de sécurité (cela suppose d'arriver un peu après que l'enfant soit sorti de l'école)
- Création de lignes de Pédibus (un parent amène un groupe de plusieurs enfants à l'école et il y a des tournus organisés)
- Autres propositions :

---

---

---

---

---

---

---

Prénom :

Nom :

Signature :

**Délai de réponse : à déterminer par la Commune et les Etablissements**

**Modalité de réponse : retourner ce document aux enseignant(e)s**

## Annexe

## Tableau de synthèse de la répartition des compétences

	Autorité cantonale	Etablissement	Autorités communales	Conseil d'établissement	LS <sup>7</sup> Article	RLS <sup>8</sup> Article
D = décision C = collaboration/consultation P = préavis/proposition I = information A = approbation						
Actions de prévention		D	C	P	66/90	139/150
Activités culturelles		D	C	P	66/90	139/150
Arbitrage	D				56	
Projets socio-éducatifs de l'établissement	D	P		P/C	66/90	139/150
Collaboration aux manifestations locales		D	C	C	66/90	139/150
Congé aux élèves selon durée	D	D			100	168
Congé : octroi de 2 demi-journées supplémentaires	I	C		D	99	121b
Conseil des élèves		C		C	67b	8b
Constructions scolaires	D	C	D	C	109	187
Contenus pédagogiques	D	C			52	
Dérogations à l'aire de recrutement	D	P	P		14	71
Enveloppe pédagogique	D	D			90	
Exclusion temporaire ou définitive d'un élève selon gravité	D	D			119	186
Fournitures scolaires	D				112	
Horaires des classes	D	C			52	152 ss
Journée de l'écolier	D	C	C	C	101	159
Mobilier des classes		C	D		111	179
Organisation des classes	D	P	C		54	164 ss
Orientation des élèves		D			94	
Plainte contre les directeurs	D					134
Plainte contre les enseignants	D	D				132

<sup>7</sup> LS : loi scolaire du 12 juin 1984<sup>8</sup> RLS : règlement d'application de la loi scolaire

	Autorité cantonale	Etablissement	Autorités communales	Conseil d'établissement	LS <sup>7</sup> Article	RLS <sup>8</sup> Article
D = décision C = collaboration/consultation P = préavis/proposition I = information A = approbation						
Plainte contre les parents	D	D				133
Politique générale en matière de camps, courses, etc.		C	D	P	66/114	
Prestations péri- et parascolaires		C	D	C	66/114	
Règlement interne de l'établissement	A	D		P		3/150
Ressources humaines	D	C			79	
Sanctions (prononcées à l'encontre d'élèves, selon la gravité)	D	D			119	186
Transports scolaires		C	D	C	114	
Utilisation des locaux hors temps scolaire		C	D	C	110	
Vacances scolaires	D				100	

Les compétences décrites ci-dessus s'inscrivent dans le cadre des politiques publiques arrêtées par les autorités compétentes.

Les points présentant la lettre D dans la colonne « Autorités communales » peuvent faire l'objet d'une consultation ou d'une délégation de compétence de ces autorités vers le « conseil d'établissement ».

Dans ce cas, le règlement du conseil d'établissement le mentionne de manière explicite.



**Fussverkehr Schweiz**  
**Mobilità piétonne Suisse**  
**Mobilità pedonale Svizzera**

P.P. – 8032 Zürich

Post CH AG

Commune de Montreux  
Madame Sophie Borboën  
Rue du Temple 11  
1820 Montreux

Zürich, 1. juin 2023

**« Arrêtez-vous pour les écolier-es » : L'engagement de la commune de Montreux pour la sécurité sur le chemin de l'école**

Madame,

Mobilità piétonne Suisse et l'ATE mènent ensemble la campagne « Arrêtez-vous pour les écolier-es » pour une plus grande sécurité sur le chemin de l'école. La campagne est lancée chaque année au début de l'année scolaire.

La campagne aura un impact plus important si de nombreuses communes et écoles y participent. Vous pouvez commander du matériel (banderoles, drapeaux, dépliants, etc.) sur [chemin-ecole.ch/boutique](https://chemin-ecole.ch/boutique). Avec le code promo «pol22-24», tout est gratuit.

Mobilità piétonne Suisse se réjouit qu'un maximum de communes membres participent activement à la campagne.

Meilleures salutations

Dominik Bucheli, chef de projet



# ARRÊTEZ-VOUS POUR LES ÉCO LIER-ES

## POURQUOI DÈS LORS RÈGLES

Les enfants sont des apprentis de la route. Ils ne sont pas encore habitués aux dangers, ils ne savent pas évaluer les distances, la vitesse et la distance d'arrêt d'une voiture.

Ne vous contentez pas de ralentir, mais arrêtez toujours votre véhicule quand un enfant veut traverser la route. La police enseigne aux enfants de traverser seulement quand les roues sont arrêtées.

1. Anticipez et ralentissez si vous vous attendez à voir des enfants dans la rue.
2. Arrêtez-vous complètement quand un enfant a la priorité et qu'il veut traverser la route.
3. Ne faites pas signe à l'enfant pour qu'il puisse se concentrer sur le reste du trafic.
4. Donnez à l'enfant tout le temps qu'il lui faut et ne démarrez pas tant qu'il n'a pas fini de traverser la route.

**Garantissez la sécurité des écolier-es.**  
Davantage d'infos sur [chemin-ecole.ch](http://chemin-ecole.ch)

# RÈGLES POUR LES ÉCO LIER-ES

## S'ARRÊTER

Toujours s'arrêter sur le bord du trottoir avant de décider de traverser.

## REGARDER

Regarder des deux côtés si un véhicule approche.

## ÉCOUTER

Bien écouter. Parfois on entend quelque chose qu'on ne voit pas.

## TRAVERSER

Traverser seulement quand aucun véhicule ne s'approche ou que les roues sont arrêtées. Ne jamais traverser en courant et continuer d'observer la circulation (jeter un coup d'œil).

## CHOISIR UN CHEMIN SÛR

Choisissez pour votre enfant le chemin de l'école le plus sûr – pas le plus court.

## S'EXERCER ENSEMBLE

Parcourez le chemin de l'école avec votre enfant et montrez-lui les endroits dangereux.

## VÊTEMENTS VISIBLES

Équipez votre enfant de vêtements colorés et réfléchissants.

## MONTRER L'EXEMPLE

Encouragez votre enfant en respectant vous aussi les règles et en les expliquant.



## **Questions Mmes Altieri – Vuissoz - Monachon**

### **Mme Altieri - 8 juin 2023**

#### **Assemblée de parents du 28 septembre 2023**

Annonce de la conférence qui aura lieu après l'Assemblée de parents du 28 septembre 2023 et questions techniques (facturation ? clés ? préparation beamer?). La liste avec la fonction des membres du CET devient urgemment nécessaire en vue de l'assemblée, car elle est censée être transmise aux parents. Sur le site internet, je ne l'ai toujours pas vue (cf. page 4 du PV du 21 février 2023).

#### **Retour du quart parents sur la participation aux réunions des parents**

Bref retour de la participation du quart parents aux réunions des parents des futurs 1P et prochaines dates de réunions de parents dans les établissements (5P et 7P) ?

#### **Affichage photo du quart parents à l'EPSMO**

Affichage de la photo de groupe du quart parents sur le site internet de Montreux-Ouest (cf. page 4 du PV du 21 février 2023).

#### **Parents fumeurs dans les cours d'école**

Sujet de discussion : Une maman de Montreux-Ouest m'a interpellée pour me dire qu'elle voyait souvent des parents fumer dans les cours d'école et qu'elle le déplore. Je partage son avis, car les enfants imitent les adultes et diminuer ce phénomène permettrait d'améliorer l'axe préventif. Que dit le règlement scolaire concernant les parents qui fument dans les cours d'école ? Est-il similaire à Montreux-Ouest et à Montreux-Est? Peut-on faire quelque chose pour améliorer les choses (affiches/panneaux?, autres idées des membres du CET?) ?

#### **Distribution d'un tableau officiel synthétisant la répartition des compétences du CET**

Puis-je distribuer un tableau officiel qui synthétise la répartition des compétences entre l'autorité cantonale, les établissements, les autorités communales et le CET ? J'avais fait des copies et j'ai oublié d'en parler à la dernière séance. Je l'ai découvert récemment et j'aurais bien voulu le recevoir au tout début de mon mandat au CET. Je pense que ça peut intéresser les autres quarts du CET.

### **Mme Vuissoz – 8 juin 2023**

#### **Places de jeux à Chernex**

Suite à la séance des futurs parents de 1P à Montreux-Est, 2 parents m'ont interpellé concernant l'amélioration des places de jeux de l'école de Chernex et de la place de jeux de Chernex. En effet ils m'ont indiqué que la cour de récréation de l'école de Chernex n'était qu'en béton et qu'il n'est apparemment même pas possible de jouer avec un ballon. Comment cela se fait-il? Pourrait-il y avoir des jeux ?

De plus, la place de jeux du village devient vétuste et est petite pour le nombre d'enfants qui la côtoie. Il conviendrait également de vérifier si celle-ci est encore adaptée aux normes actuelles en la matière. Serait-il possible d'améliorer ses 2 de places de jeux (école de Chernex et place de jeux de Chernex) et de la rendre similaire, à titre d'exemple, à la place de jeux des Avants (en terme de qualité, sécurité, adaptation aux normes actuelles)?

#### **Dernier jour d'école**

Je me permets également de revenir sur un point déjà abordé l'année dernière par M. Müller sur le dernier jour d'école. Celui-ci devrait être le vendredi cependant la fin de l'année scolaire est le jeudi alors qu'il n'y a pas de base légale pour prendre une telle décision.

Cette décision est tout à fait surprenante dans la mesure où le directeur ad intérim de Montreux-Est nous avait confirmé en 2022 qu'il n'y avait pas de base légale de finir un jour avant.

Je tiens à souligner que cette année il y a au moins un moyen de garde. Toutefois, là encore, il n'y a pas de base légale pour que l'école se termine le jeudi et non le vendredi. Je vous remercie de nous apporter toutes justifications en la matière lors de la prochaine séance à venir.

#### **Courrier - formulaire nouveaux horaires**

Enfin le 26.04 les Montreusiens concernés ont reçu un courriel de la Cohésion sociale, famille et jeunesse pour leur demander de compléter les horaires souhaités pour les enfants concernant la rentrée 2023 (document à renvoyer pour le 15.05).

Le 23.05, *ce même courriel* est de nouveau envoyé pour demander de remplir de nouveau les horaires souhaités pour le 01.08 prétextant un changement de système de planification. Cela étant, ce motif paraît incompréhensible puisque les 2 courriers, de même nature, sont envoyés par le même service.

En résumé, à réception de ce (nouveau courrier) beaucoup de parents m'ont fait part : i) de leur incompréhension puisqu'un tel document a déjà été rempli pour le 15 mai passé. Certains parents ont même souhaité une entrée en vigueur des nouveaux horaires au 01.07.2023 ii) du fait qu'il y a trop de sollicitations des parents dans ce cadre via des formulaires (système lourd et trop peu flexible, sans justification légale ou réglementaire)

Dès lors, on peut légitimement se demander : est-ce que les contrats envoyés au mois de mai ne suffisent-ils pas? L'envoi de nouveaux formulaires ne fait-il pas doublon? Pourquoi ce formalisme excessif envers les parents? L'efficacité organisationnelle du service pose question, surtout dans un contexte d'adaptation (à la hausse) des tarifications horaires.

### **Mme Monachon – 9 juin 2023**

#### **Sécurité aux alentours des collèges**

Pour ma part je souhaiterais également apporter un point à l'ordre du jour, qui m'a été soumis récemment par une maman d'élève, qui concerne également la sécurité aux alentours des collèges.

- Cela concerne l'entrée non fermée de la cour du Collège d'Etraz et plus spécifiquement la "troisième" entrée. Une maman d'élève en particulier (et qui en a également parlé autour d'elle) se demande s'il y avait la possibilité de fermer correctement ce passage, respectivement de sécuriser cette entrée.



Montpreveyres, le 1er juin 2023

Secrétariat et trésorerie :

Patrick Luisier

Route de la Croix Neuve 1

1081 Montpreveyres

+4179 210 72 32

Commune de Montreux

Cohésion sociale, familles et jeunesse

Avenue des Alpes 22

Case postale

1820 Montreux 1

<http://www.pam-vaud.ch>

mail : [contact@pam-vaud.ch](mailto:contact@pam-vaud.ch)

### Votre soutien pour le fonctionnement de l'Association PAM-VAUD

Mesdames, Messieurs,

C'est avec beaucoup de plaisir que nous avons pris connaissance de votre courrier nous informant du soutien de la Commune de Montreux à notre Association PAM-Vaud. Au nom du comité, nous vous en remercions sincèrement.

S'il est vrai que l'activité de l'Association, et de par-là l'étendue géographique de nos prestations, a beaucoup augmentée - ce dont nous sommes très heureux - il est également vrai que les frais de fonctionnement ont également augmentés en parallèle.

Les équipes de monitrices - souvent des binômes - se relaient plusieurs fois par semaine pour assurer les cours et, comme nous vous l'avions expliqué, les frais de fonctionnement grimpent à leur tour, que ce soit avec le matériel utilisé, les frais administratifs, les frais pour les cours de formation, etc.

Votre geste nous confirme l'utilité de notre Association. Cela va nous permettre à ne pas hésiter à engager - et former - de nouvelles équipes pour arriver à répondre encore mieux à la demande de cours à travers le canton, demande actuellement très importante.

Les soussignés restent à votre disposition pour toutes questions que vous voudriez leur poser.

Encore une fois, merci beaucoup.

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Association PAM Vaud  
Pour le comité

Charles Trolliet  
Président

Nathalie Althaus  
responsable technique

Patrick Luisier  
secrétaire / trésorie